MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 707 8 mai 2002

SOMMAIRE

Alexis Project Contractors S.A., Luxembourg 33913	Hamburg Investments S.A., Luxembourg	33903
Alexis Project Contractors S.A., Luxembourg 33913	Hamburg Investments S.A., Luxembourg	33903
All Properties Ventures S.A	Hein S.A., Bech-Kleinmacher	33914
Alphacore International S.A., Luxembourg 33911	IBFIN Holding S.A., Luxembourg	33919
Alphacore International S.A., Luxembourg 33911	IBFIN Participations S.A., Luxembourg	33936
Alsgard, S.à r.l., Luxembourg	Immovest, S.à r.l., Luxembourg	33907
Altus World S.A., Luxembourg 33912	Inversiones Finalba S.A., Madrid	33929
Altus World S.A., Luxembourg 33913	Investment and Trust Consult S.A., Strassen	33895
Ateliers Nic. Georges, succ. Ateliers Georges,	Locapress S.A., Luxembourg	33900
S.à r.l., Luxembourg	Locapress S.A., Luxembourg	33900
Aurikel International S.A., Luxembourg 33905	Lux-World Fund (Sicav), Luxembourg	33892
Bocampton International Holding S.A., Luxem-	Lux-World Fund (Sicav), Luxembourg	33894
bourg 33914	Mercante S.A., Luxembourg	33935
Bocampton International Holding S.A., Luxem-	Mercante S.A., Luxembourg	33936
bourg 33914	Moses S.A., Luxembourg	33907
Bradmill Properties S.A., Luxembourg 33915	Partinvest Europe S.A., Luxembourg	33911
Bradmill Properties S.A., Luxembourg 33915	Partinvest Europe S.A., Luxembourg	33911
Broville Holding S.A., Luxembourg	Partinvest Europe S.A., Luxembourg	33912
Cedribo S.A., Luxembourg	Partinvest Europe S.A., Luxembourg	33912
Coldas S.A., Luxembourg	Partinvest Europe S.A., Luxembourg	33912
Concord Investments Luxembourg S.A., Luxem-	Polygram Holding and Finance, S.à r.l., Luxem-	
bourg 33920	bourg	33892
Concord Investments Luxembourg S.A., Luxem-	Polygram Holding and Finance, S.à r.l., Luxem-	
bourg 33920	bourg	33892
CS (Finance) Europe, S.à r.l., Luxembourg 33891	Providence Générale Holding S.A., Luxembourg.	33896
Envelco S.A., Luxembourg	Red Tower S.A., Luxembourg	33924
Euro Marketing and Administration (EMA) S.A.,	Riga S.A.H., Luxembourg	33907
Elvange	Romerox S.A., Pétange	33897
Euro Marketing and Administration (EMA) S.A.,	Rosa S.A., Luxembourg	33907
Elvange	Servizi Finanziari S.A., Luxembourg	33926
Famirole S.A.H., Luxembourg 33890	Servizi Finanziari S.A., Luxembourg	33928
Febex Technique S.A.H., Luxembourg 33890	Solgro S.A., Luxembourg	33903
FFauf S.A., Luxembourg-Kirchberg	Solgro S.A., Luxembourg	33904
FFauf S.A., Luxembourg-Kirchberg	Solventas Holding S.A., Luxembourg	33905
FINADI - Financière d'Investissements S.A.H., Lu-	Stela II, S.à r.l., Luxembourg	33920
xembourg	Stela II, S.à r.l., Luxembourg	33920
G Force S.A., Luxembourg	Triple A Trading S.A., Fischbach	33895
G.M.L. Fin S.A., Luxembourg	Triple A Trading S.A., Fischbach	33895
Gas Shipping S.A., Luxembourg	Unionti S.A.H., Luxembourg	33923
Giacomini Investimenti S.A., Luxembourg 33918	VGD Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	33895
Global International Development S.A., Luxem-	Will-Doug Holding S.A.H., Bereldange	33915
bourg	Winrock Resorts & Properties S.A., Luxembourg	33896
Global International Development S.A., Luxem-	Winrock Resorts & Properties S.A., Luxembourg	33896
bourg		

FAMIROLE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 43.456.

Conformément aux dispositions de la loi du 10 décembre 1998 portant sur la conversion du capital social des sociétés commerciales en Euros, le Conseil d'Administration du 5 novembre 2001 a procédé à la conversion du capital social en Euros, de sorte que le capital social actuel de LUF 1.250.000,- est converti en EUR 30.986,69 avec effet au 1^{er} janvier 2002

En vertu des dispositions prévues à l'article premier de la loi du 10 décembre 1998, le Conseil a décidé de supprimer la mention de la valeur nominale des actions de la société.

En conséquence, le capital social de la société, nouvellement exprimé en Euros, sera, à partir du 1er janvier 2002, fixé à un montant de EUR 30.986,69,-, représenté par 1.250 actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

Luxembourg, le 17 décembre 2001.

Pour FAMIROLE S.A.

BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2002, vol. 563, fol. 100, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10212/029/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2002.

FEBEX TECHNIQUE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 33.873.

Conformément aux dispositions de la loi du 10 décembre 1998 portant sur la conversion du capital social des sociétés commerciales en Euros, le Conseil d'Administration du 2 novembre 2001 a procédé à la conversion du capital social en Euros, de sorte que le capital social actuel de LUF 57.000.000,- est converti en EUR 1.412.993,09 avec effet au 1^{er} janvier 2002.

En vertu des dispositions prévues à l'article premier de la loi du 10 décembre 1998, le Conseil d'Administration du 2 novembre 2001 a également augmenté le capital social nouvellement exprimé en Euros, pour le porter du montant actuel de EUR 1.412.993,09 à un montant de EUR 1.425.000,-. Cette augmentation de capital d'un montant de EUR 12.006,91 est réalisée sans apports nouveaux et sans création de titres par incorporation au capital d'une somme prélevée sur les bénéfices reportés.

Cette augmentation de capital porte ainsi la valeur nominale des actions à un montant de EUR 25,-.

En conséquence, le capital social de la société, nouvellement exprimé en Euros, sera, à partir du 1er janvier 2002, fixé à un montant de EUR 1.425.000,-, représenté par 57.000 actions d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune, entièrement libérées.

Luxembourg, le 17 décembre 2001.

Pour FEBEX TECHNIQUE S.A.

BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2002, vol. 563, fol. 100, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10213/029/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2002.

ATELIERS NIC. GEORGES, SUCC. ATELIERS GEORGES, S.à r.l.,

Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1817 Luxembourg, 52, rue d'Ivoix.

R. C. Luxembourg B 45.972.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2002, vol. 563, fol. 100, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2002.

ATELIERS NIC. GEORGES, SUCC. ATELIERS GEORGES, S.à r.l.

J. Georges

Gérant

(10226/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2002.

FINADI - FINANCIERE D'INVESTISSEMENTS, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 4.710.

Conformément aux dispositions de la loi du 10 décembre 1998 portant sur la conversion du capital social des sociétés commerciales en Euros, le Conseil d'Administration du 5 novembre 2001 a procédé à la conversion du capital social en Euros, de sorte que le capital social actuel de LUF 16.000.000,- est converti en EUR 396.629,64 avec effet au 1er janvier 2002.

En vertu des dispositions prévues à l'article premier de la loi du 10 décembre 1998, le Conseil d'Administration du 5 novembre 2001 a également augmenté le capital social nouvellement exprimé en Euros, pour le porter du montant actuel de EUR 396.629,64 à un montant de EUR 400.000,-. Cette augmentation de capital d'un montant de EUR 3.370,36 est réalisée sans apports nouveaux et sans création de titres par incorporation au capital d'une somme prélevée sur les bénéfices reportés.

En conséquence, le capital social de la société, nouvellement exprimé en Euros, sera, à partir du 1er janvier 2002, fixé à un montant de EUR 400.000,-, représenté par 10.000 actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

Luxembourg, le 17 décembre 2001.

Pour FINADI - FINANCIERE D'INVESTISSEMENTS

BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2002, vol. 563, fol. 100, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10214/029/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2002.

CS (FINANCE) EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 25, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 77.595.

Le bilan au 30 novembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2002, vol. 563, fol. 96, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CS (FINANCE) EUROPE, S.à r.l.

M. De Smedt

Administrateur

(10225/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2002.

FFAUF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 66.379.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2002, vol. 563, fol. 88, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2002.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(10401/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2002.

FFAUF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades. R. C. Luxembourg B 66.379.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 23 janvier 2002 que M. Fabrizio Codoni, comptable, demeurant à Castel San Pietro, Suisse, a été nommé au poste d'administrateur, en remplacement de M. Filippo Ferrari avec effet immédiat.

Pour extrait conforme

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2002, vol. 563, fol. 88, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10402/521/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2002.

POLYGRAM HOLDING AND FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 60.453.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2002, vol. 563, fol. 96, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

POLYGRAM HOLDING AND FINANCE, S.à r.l.

M. De Smedt

Administrateur

(10221/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2002.

POLYGRAM HOLDING AND FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 60.453.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 janvier 2002

Sont mandataires de la société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale approuvant les comptes au 31 décembre 2002:

Gérants:

- M. Henry John Breeze, administrateur, 11, rue Cunégonde, L-8221 Mamer,
- M. Pierre-Henri Galan, administrateur, 36, rue Saint Louis, 78000 Versailles, France,
- M. Alex Hebert, administrateur, 36, rue du Faubourg Saint Honoré, 75008 Paris, France,
- M. William C. Podurgiel, administrateur, Wilhelminaplein 8, 2243 HE Wassenaar, The Netherlands.

Commissaire aux Comptes:

- ARTHUR ANDERSON, Réviseurs d'entreprises, Luxembourg.

POLYGRAM HOLDING AND FINANCE, S.à r.l.

M. De Smedt

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2002, vol. 563, fol. 96, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10222/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2002.

LUX-WORLD FUND (SICAV), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

L'an deux mille deux, le seize janvier.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société anonyme LUX-WORLD FUND (SICAV), ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 12 octobre 1994, publié au Mémorial C, numéro 451 du 11 novembre 1994, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire Reginald Neuman, de résidence à Luxembourg, en remplacement du notaire instrumentant, en date du 27 décembre 2000, publié au Mémorial C, numéro 624 du 10 août 2001.

La séance est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Monsieur Norbert Nickels, Inspecteur de Direction à la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg, demeurant à Kayl.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Claude Bettendorff, Attaché de Direction à la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, Luxembourg, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Patrick Schu, Employé de Banque à la BANQUE ET CAISSE D'EPAR-GNE DE L'ETAT, Luxembourg, demeurant à Echternach.

Le bureau ayant ainsi été constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

- A.- Que l'actif net total de la société est au 16 janvier 2002 de quatre-vingt-seize millions quarante-neuf mille quatre cent soixante-deux euros quarante-deux cents (96.049.462,42 EUR), représenté par cent cinquante-sept mille cinq cent quatre-vingt-dix (157.590) actions sans valeur nominale de LUX-WORLD FUND INCOME, de deux cent vingt-deux mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit (222.498) actions sans valeur nominale de LUX-WORLD FUND GROWTH et de cent soixante-seize mille huit cent soixante et onze (176.871) actions sans valeur nominale de LUX-WORLD FUND HIGH YIELD.
 - B.- Que la convocation des actionnaires a été faite:
 - a) par des annonces publiées au journal «Luxemburger Wort» les 4 décembre 2001 et 4 janvier 2002;
 - b) par des publications faites au Mémorial C, numéro 1104 du 4 décembre 2001 et numéro 23 du 4 janvier 2002.
- C.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

- D.- Qu'il appert de cette liste de présence que cent quatre mille cinq cent deux (104.502) actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale ordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur les points portés à l'ordre du jour.
 - E.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:
- 1) Recevoir le rapport du Conseil d'Administration et le rapport du Réviseur d'Entreprises pour l'exercice clos au 30 septembre 2001.
 - 2) Recevoir et adopter les comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2001; affectation des résultats.
 - 3) Donner quitus aux Administrateurs.
 - 4) Nominations statutaires.
 - 5) Nomination du Réviseur d'Entreprises.
 - 6) Divers.

Tous les faits exposés par Monsieur le Président sont vérifiés et reconnus exacts par l'assemblée; celle-ci se reconnaît valablement constituée et apte à délibérer sur les objets à l'ordre du jour et prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée constate qu'elle a pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport du Réviseur d'Entreprises pour l'exercice clos au 30 septembre 2001.

104.502 actions votant pour,

0 action votant contre,

0 abstention.

Deuxième résolution

L'Assemblée approuve les comptes de l'exercice clos au 30 septembre 2001 tels qu'ils ont été présentés ainsi que l'affectation du résultat proposée par le Conseil d'Administration.

a) Compartiment LUX-WORLD FUND INCOME:

- Actifs nets au 30 septembre 2001	37.752.502,00 EUR
- Résultat net réalisé au 30 septembre 2001	1.414.520,44 EUR
- Résultat des opérations au 30 septembre 2001	2.246.377,98 EUR

Adoptant la décision du Conseil d'Administration, l'Assemblée donne son accord sur:

- la part du montant distribuable du compartiment revenant aux actions de capitalisation (actions de classe A) qui sera réinvestie dans ce compartiment au profit des actionnaires de la classe A;
- la part du montant distribuable du compartiment revenant aux actions de distribution (actions de classe B) qui sera distribuée sous forme d'un dividende de 6,30 EUR par action; le solde étant réinvesti.
 - b) Compartiment LUX-WORLD FUND GROWTH:

- Actifs nets au 30 septembre 2001	45.841.256,25 EUR
- Résultat net réalisé au 30 septembre 2001	- 1.578.302,03 EUR
- Résultat des opérations au 30 septembre 2001	- 28.524.888,04 EUR

Adoptant la décision du Conseil d'Administration, l'Assemblée donne son accord sur:

- la part du montant distribuable du compartiment revenant aux actions de capitalisation (actions de classe A) qui sera réinvestie dans ce compartiment au profit des actionnaires de la classe A;
- la part du montant distribuable du compartiment revenant aux actions de distribution (actions de classe B) étant zéro, aucun dividende ne sera payé. Le coupon N° 20 est ainsi déclaré sans valeur.
 - c) Compartiment LUX-WORLD FUND HIGH YIELD:

- Actifs nets au 30 septembre 2001	12.179.860,38 EUR
- Résultat net réalisé au 30 septembre 2001	- 39.453,63 EUR
- Résultat des opérations au 30 septembre 2001	

Adoptant la décision du Conseil d'Administration, l'Assemblée donne son accord sur:

- la part du montant distribuable du compartiment revenant aux actions de capitalisation (actions de classe A) qui sera réinvestie dans ce compartiment au profit des actionnaires de la classe A;
- la part du montant distribuable du compartiment revenant aux actions de distribution (actions de classe B) étant zéro, aucun dividende ne sera payé. Le coupon N° 20 est ainsi déclaré sans valeur.

Pour le compartiment LUX-WORLD FUND INCOME, l'Assemblée Générale décide que le dividende sera représenté par le coupon N° 20 des titres de classe B et payable à partir du 8 février 2002; le coupon N° 20 des titres de classe B pour les compartiments LUX-WORLD FUND GROWTH et LUX-WORLD FUND HIGH YIELD est déclaré sans valeur.

104.502 actions votant pour,

0 action votant contre,

0 abstention.

Troisième résolution

L'Assemblée approuve la gestion du Conseil d'Administration et donne décharge pleine et entière aux Administrateurs pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 30 septembre 2001.

104.502 actions votant pour,

0 action votant contre,

0 abstention.

Quatrième résolution

L'Assemblée constate que lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 janvier 2001, le terme du mandat des Administrateurs a été fixé à un an, c'est-à-dire jusqu'à la présente Assemblée Générale.

L'Assemblée prend acte de la démission de M. Henri Germeaux au 15 juillet 2001 et approuve la cooptation de M. Camille Thommes.

Le mandat des Administrateurs venant ainsi à échéance, l'Assemblée procède à la nomination des membres suivants au Conseil d'Administration pour un nouveau terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en janvier 2003:

Monsieur Raymond Kirsch, président

Monsieur Alphonse Sinnes, vice-président

Monsieur Michel Birel, administrateur

Monsieur Gilbert Ernst, administrateur

Monsieur Jean-Claude Finck, administrateur

Monsieur Jean-Paul Kraus, administrateur

M. Camille Thommes, administrateur

Monsieur Armand Weis, administrateur.

104.502 actions votant pour,

0 action votant contre,

0 abstention.

Cinquième résolution

L'Assemblée constate que le mandat du Réviseur d'Entreprises a été fixé à un an, c'est-à-dire jusqu'à la présente Assemblée Générale.

Le mandat venant ainsi à échéance, l'Assemblée procède à la nomination du Réviseur d'Entreprises ERNST & YOUNG pour un nouveau terme d'un an, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en janvier 2003.

104.502 actions votant pour,

0 action votant contre,

0 abstention.

Sixième résolution

L'Assemblée décide d'allouer aux membres du Conseil d'Administration des rémunérations pour l'exercice en cours s'élevant à un montant total maximum de 21.660,- EUR.

104.502 actions votant pour,

0 action votant contre,

0 abstention.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance fut ensuite levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes, est évalué à sept cent cinquante euros (750,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, 1, rue Zithe, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: N. Nickels, C. Bettendorff, P. Schu, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 21 janvier 2002, vol. 423, fol. 83, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 29 janvier 2002.

A. Weber.

(10339/236/140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2002.

LUX-WORLD FUND (SICAV), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

R. C. Luxembourg B 48.864.

Les comptes annuels régulièrement approuvés, le rapport de gestion et le rapport du réviseur d'entreprises pour l'exercice clos au 30 septembre 2001, enregistrés à Capellen, le 21 janvier 2002, vol. 423, fol. 83, case 11, ont été déposés dans le dossier de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

A. Weber

(10340/236/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2002.

TRIPLE A TRADING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7430 Fischbach, 2, rue du Lavoir. R. C. Luxembourg B 70.950.

EXTRAIT

Les statuts coordonnés suite à la conversion du capital en euros ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2002.

Pour réquisition

Signature

Un mandataire

(10227/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2002.

TRIPLE A TRADING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7430 Fischbach, 2, rue du Lavoir. R. C. Luxembourg B 70.950.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue le 2 octobre 2001 que: Le capital social de la société a été converti en euros avec effet au 1^{er} janvier 2002, de sorte que le capital social est fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros soixante-neuf euros cents (EUR 30.986,69).

En conséquence, l'article 5 § 1 des statuts a été modifié pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social de la société est fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros soixante-neuf euros cents (EUR 30.986,69), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) action sans désignation de valeur nominale.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour inscription - réquisition

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2001, vol. 562, fol. 63, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(10228/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2002.

INVESTMENT AND TRUST CONSULT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 111, route d'Arlon. R. C. Luxembourg B 66.822.

Le bilan de la société au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2002, vol. 563, fol. 98, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2002.

Pour réquisition

Signature

Un Mandataire

(10242/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2002.

VGD LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 53.981.

Le bilan de la société au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2002, vol. 563, fol. 98, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2002.

Pour réquisition

Signature

Un Mandataire

(10243/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2002.

WINROCK RESORTS & PROPERTIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 45, boulevard Grande-Duchesse Charlotte. R. C. Luxembourg B 69.936.

__

EXTRAIT

Les statuts coordonnés suite à la conversion du capital en euros ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2002.

Pour réquisition

Signature

Un mandataire

(10229/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2002.

WINROCK RESORTS & PROPERTIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 45, boulevard Grande-Duchesse Charlotte. R. C. Luxembourg B 69.936.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue le 24 octobre 2001 que:

Le capital social de la société a été converti en euros avec effet au 1er janvier 2002, de sorte que le capital social est fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros soixante-neuf euros cents (EUR 30.986,69), représenté par mille (1.000) sans désignation de valeur nominale et le capital autorisé est fixé à un million quatre cent quatre-vingt-sept mille trois cent soixante et un euros quinze euros cents (EUR 1.487.361,15), représenté par quarante-huit mille (48.000) actions sans désignation de valeur nominale.

En conséquence, l'article 5 § 1 et 4 des statuts a été modifié pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social de la société est fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros soixante-neuf euros cents (EUR 30.986,69), représenté par mille (1.000) actions sans désignation de valeur nominale.»

«Le capital autorisé de la société est fixé à un million quatre cent quatre-vingt-sept mille trois cent soixante et un euros quinze euros cents (EUR 1.487.361,15), représenté par quarante-huit mille (48.000) action sans désignation de valeur nominale.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour inscription - réquisition

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2001, vol. 562, fol. 63, case 12. - Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10230/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2002.

PROVIDENCE GENERALE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding, (anc. PROVIDENCE GENERALE S.A.).

Siège social: Luxembourg, 60, Grand-rue. R. C. Luxembourg B 30.240.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue, le 3 décembre 2001 à Luxembourg, 60 Grand-rue, 1^{er} étage, que les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

- 1. Conversion du capital actuellement en LUF en EUR à dater du 1er janvier 2002.
- 2. Suppression de la mention de la valeur nominale des actions émises.
- 3. Adaptation de l'article 5, alinéa premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:
- « Le capital social est fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf centimes (EUR 30.986,69) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale.»
 - 4. Adaptation de l'article 1er, alinéa premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:
 - « Il est formé une société holding sous la dénomination de PROVIDENCE GENERALE HOLDING S.A.» Luxembourg, le 3 décembre 2001.

PROVIDENCE GENERALE S.A., Société Anonyme Holding Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2002, vol. 563, fol. 48, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10292/760/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2002.

GLOBAL INTERNATIONAL DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 45, boulevard Grande-Duchesse Charlotte. R. C. Luxembourg B 65.612.

EXTRAIT

Les statuts coordonnés suite à la conversion du capital en euros ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg le 31 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2002.

Pour réquisition

Signature

Un mandataire

(10233/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2002.

GLOBAL INTERNATIONAL DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 45, boulevard Grande-Duchesse Charlotte. R. C. Luxembourg B 65.612.

EXTRAIT

Il résulte du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue le 8 octobre 2001 que: Le capital social de la société a été converti en euros avec effet au 1er janvier 2002, de sorte que le capital social est fixé à six cent dix-neuf mille sept cent trente-trois euros quatre-vingt-un euros cents (EUR 619.733,81) représenté par mille (1.000) sans désignation de valeur nominale et le capital autorisé est fixé à deux millions quatre cent soixante-dix-huit mille neuf cent trente-cinq euros vingt-cinq euros cents (EUR 2.478.935,25) représenté par quatre mille (4.000) actions sans désignation de valeur nominale.

En conséquence, l'article 5 & 1 et 4 des statuts a été modifié pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à six cent dix-neuf mille sept cent trente-trois euros quatre-vingt-un euros cents (EUR 619.733,81) représenté par mille (1.000) actions sans désignation de valeur nominale».

«Le capital autorisé de la société est fixé à deux millions quatre cent soixante dix-huit mille neuf cent trente-cinq euros vingt-cinq euros cents (EUR 2.478.935,25) représenté par quatre mille (4.000) actions sans désignation de valeur nominale».

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour inscription-réquisition

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2001, vol. 562, fol. 63, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(10234/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2002.

ROMEROX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4782 Pétange, 2, rue de l'Hôtel de Ville.

STATUTS

L'an deux mille deux, le dix-sept janvier.

Par-devant Nous Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

Ont Comparu:

- 1.- Monsieur Philippe Roisin, employé, demeurant à B-5620 Florennes, 118, Battant Rue;
- 2.- Monsieur Philippe Jordan, employé, demeurant à L-4782 Pétange, 2, rue de l'Hôtel de Ville.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils constituent entre eux:

Titre Ier. Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1er. Il est formé par le présent acte une société anonyme sous la dénomination ROMEROX S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Pétange.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

- Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 4. La société a pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger:
- l'ensemble des activités se rapportant à l'exploitation de tous moyens de communication (journaux, radios, télévision ou tout autre support), notamment la réalisation dans le sens le plus large du terme de toutes campagnes publicitaires et leur diffusion:
 - la création d'événements;
 - la collecte de publicité;
 - la conception et la réalisation de tout objet spécifique à l'exploitation;
 - la location d'outils promotionnels avec ou sans services.

La société peut également être intermédiaire commercial dans tous les domaines non réglementés spécialement aux effets ci-dessus.

La société peut faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Elle peut également s'intéresser par voie d'association, d'apport ou de fusion, de souscription et de participation, d'intervention financière ou autrement, dans toutes les sociétés ou entreprises existantes ou à créer, dont l'objet serait analogue ou connexe au sien ou qui serait susceptible de constituer pour elle une source d'approvisionnement ou une possibilité de débouchés.

Titre II. Capital - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,-), représenté par deux cent cinquante (250) actions d'une valeur nominale de cent vingt-quatre euros (124,-) chacune.

Des certificats d'actions peuvent être émis en coupures de 1, 2 ou plusieurs actions, au choix du propriétaire. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix des actionnaires.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Titre III. Administration

- Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables. Le nombre des administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires
 - Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration. Avec l'approbation du réviseur et en respectant les dispositions légales des dividendes intérimaires peuvent être payées par le conseil d'administration.

- Art. 9. La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle d'un administrateurdélégué.
- **Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui seront appelés administrateurs-délégués.

Il peut aussi conférer la gestion de toutes les activités de la société ou d'une certaine branche de la société à un ou plusieurs directeurs, ou donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, qui ne doivent pas être membres du conseil d'administration ou actionnaires de la société.

Art. 11. Tous les litiges, où la société est impliquée comme demandeur ou comme défendeur, seront traités au nom de la société par le conseil d'administration, représenté par son président ou par l'administrateur délégué à cet effet.

Titre IV. Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires à désigner par l'assemblée générale des actionnaires, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Titre V. Assemblée générale

Art. 13. Chaque année, il est tenu une assemblée générale annuelle, qui se réunit le premier jour du mois de juin à 17.00 heures, au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable suivant.

Titre VI. Année sociale - Répartition des bénéfices

- Art. 14. L'année sociale de la société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.
- Art. 15. L'excédent favorable du bilan, après déduction de toutes les charges de la société et des amortissements, constitue le bénéfice net de la société. Il est prélevé cinq pour-cent (5 %) du bénéfice net pour la constitution de la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ladite réserve atteint dix pourcent (10 %) du capital social, mais reprend son cours si, pour une cause quelconque, la-dite réserve se trouve entamée.

Le reste du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution - Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par une décision de l'assemblée générale des actionnaires. Si la société est dissoute, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermine leurs pouvoirs et fixe leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se réfèrent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures.

Dispositions transitoires

- 1) Exceptionnellement, la première année sociale commence le jour de la constitution de la société et finit le 31 décembre 2002.
 - 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2003.
- 3) Exceptionnellement, le premier président du conseil d'administration et le premier administrateur-délégué sont nommés par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration.

Souscription

Les articles de la société ayant ainsi été établis, les comparants déclarent souscrire l'intégralité du capital comme suit:

 1.- Monsieur Philippe Roisin, prénommé, cent vingt-cinq actions
 125

 2.- Monsieur Philippe Jordan, prénommé, cent vingt-cinq actions
 125

 Total: deux cent cinquante actions
 250

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare que les conditions prévues par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement, sont remplies.

Frais

Le montant global des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à mille cinq cents euros (1.500,-).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4) et celui des commissaires à un (1);
- 2.- Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:
- a) Monsieur Philippe Roisin, demeurant à B-5620 Florennes, 118, Battant Rue;
- b) Monsieur Philippe Jordan, demeurant à L-4782 Pétange, 2, rue de l'Hôtel de Ville;
- c) Madame Brigitte Stouffs, demeurant à B-5620 Florennes, 118, Battant Rue;
- d) Madame Sylviane Manne, demeurant à B-6440 Boussu-lez-Walcourt, 37, Grand-rue.

Monsieur Philippe Roisin, préqualifié, est nommé président du conseil d'administration et administrateur-délégué.

- 3.- Le conseil d'administration est autorisé à déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs de ses membres.
 - 4.- A été appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société EMAXAME S.A., avec siège social à L-4782 Pétange, 2, rue de l'Hôtel de Ville.

- 5.- Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes expireront à l'assemblée générale des actionnaires de l'année 2007.
 - 6.- Le siège social est fixé à L-4782 Pétange, 2, rue de l'Hôtel de Ville.

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Roisin, P. Jordan, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 21 décembre 2001, vol. 423, fol. 83, case 12. – Reçu 310 euros.

Le Receveur ff. (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 28 janvier 2002.

A. Weber.

(10334/236/138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2002.

LOCAPRESS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 45, boulevard Grande-Duchesse Charlotte. R. C. Luxembourg B 64.987.

EXTRAIT

Les statuts coordonnés suite à la conversion du capital en euros ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg le 31 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2002.

Pour réquisition

Signature

Un mandataire

(10235/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2002.

LOCAPRESS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 45, boulevard Grande-Duchesse Charlotte. R. C. Luxembourg B 64.987.

EXTRAIT

Il résulte du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue le 15 novembre 2001 que: Le capital social de la société a été converti en euros avec effet au 1^{er} janvier 2002, de sorte que le capital social est fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros soixante-neuf euros cents (EUR 30.986,69) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) sans désignation de valeur nominale et le capital autorisé est fixé à cent vingt-trois mille neuf cent quarante-six euros soixante-seize euros cents (EUR 123.946,76) représenté par cinq mille (5.000) actions sans désignation de valeur nominale.

En conséquence, l'article 5 § 1 et 4 des statuts a été modifié pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros soixante-neuf euros cents (EUR 30.986,69) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale».

«Le capital autorisé de la société est fixé à cent vingt-trois mille neuf cent quarante-six euros soixante-seize euros cents (EUR 123.946,76) représenté par cinq mille (5.000) actions sans désignation de valeur nominale».

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour inscription-réquisition

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2001, vol. 562, fol. 63, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(10236/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2002.

EURO MARKETING AND ADMINISTRATION (EMA) S.A., Société Anonyme, (anc. EUROBRAS S.A.).

Siège social: L-5692 Elvange, 2, rue des Prés.

L'an deux mille deux, le seize janvier.

Par devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EUROBRAS S.A., avec siège social à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 5 juin 1998, publié au Mémorial C, numéro 631 du 4 septembre 1998.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Léon Rentmeister, employé privé, demeurant à Dahl, qui désigne comme secrétaire Madame Danielle Braune, employée privée, demeurant à Koerich.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Sabrina Mazzi, employée privée, demeurant à Soleuvre.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:
- 1) Changement du nom de EUROBRAS S.A. en EURO MARKETING AND ADMINISTRATION (EMA) S.A.
- 2) Transfert du siège social de L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe à L-5692 Elvange, 2, rue des Prés.
- 3) Démissions de Madame Sylvie Allen-Petit, de Madame Ingrid Hoolants et de ALPHA MANAGEMENT SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. de leurs postes d'administrateurs en date du 31 décembre 2001 avec décharge pleine et entière pour la durée totale de leurs mandats.
- 4) Nomination de Monsieur Paul Janssens, demeurant à F-57330 Soetrich, 20, rue du Soleil, comme administrateur à partir du 1^{er} janvier 2002 pour une durée de six ans.
- 5) Nomination de Madame Ingrid Hoolants, demeurant à F-57330 Soetrich, 20, rue du Soleil, comme administrateurdélégué à partir du 1^{er} janvier 2002 pour une durée de six ans.

- 6) Elargissement de l'objet social avec:
- Tous travaux administratifs, comptables et de secrétariat.
- Les études, travaux, conseils et contrôles en toutes matières financières, économiques ou administratives, ainsi que dans les domaines de la stratégie et de l'organisation.
- L'assistance administrative et l'étude de tous problèmes se rapportant aux systèmes administratifs, de gestion ou de management des entreprises ou entités publiques en ce compris la conception, la mise en place, l'exploitation et la maintenance de tels systèmes et d'ensemble de systèmes.
 - L'étude, le conseil et la gestion de tous projets.
 - Le conseil en recherche, sélection, recrutement et formation de personnel.
- 7) Suppression de l'attribution de la valeur nominale aux actions: toutes les actions existantes sont changées en «actions sans valeur nominale».
- 8) Conversion du capital social de deux millions quatre cent mille francs luxembourgeois (2.400.000,- LUF) en cinquante-neuf mille quatre cent quatre-vingt-quatorze euros quarante-cinq cents (59.494,45 EUR) au taux de conversion de quarante virgule trois mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf francs luxembourgeois (40,3399 LUF) pour un euro (1,-EUR).
- 9) Réduction du capital social d'un montant de quatre cent quatre-vingt-quatorze euros quarante-cinq cents (494,45 EUR), pour le porter de son montant actuel de cinquante-neuf mille quatre cent quatre-vingt-quatorze euros quarante-cinq cents (59.494,45 EUR) à cinquante-neuf mille euros (59.000,- EUR).
 - 10) Modification de l'article 5 des statuts:
- suppression du dernier paragraphe («dans le cas où un des actionnaires décide de céder tout ou partie de ses actions, il doit en avertir...»).
- insertion de «La cessibilité des actions de la société peut être limitée par la conclusion d'une ou plusieurs conventions d'actionnaires, à condition qu'elles ne préjudicient pas l'intérêt de la société. Toute convention d'actionnaire est portée à la connaissance du Conseil d'administration qui en assurera la reconnaissance et le respect dans les limites de ses pouvoirs.»
 - 11) Modification des articles et paragraphes des statuts de la société suite aux résolutions précédentes.
- II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

- III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.
- IV.- La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer le nom de la société de EUROBRAS S.A. en EURO MARKETING AND ADMINISTRATION (EMA) S.A.

Suite à cette résolution, l'article 1er des statuts de la société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«Art. 1er. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de EURO MARKETING AND ADMINISTRA-TION (EMA) S.A.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe à L-5692 Elvange, 2, rue des Prés.

Suite à cette résolution l'article 2, premier paragraphe des statuts de la société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«Le siège de la société est établi à Elvange.»

Troisième résolution

L'assemblée décide d'accepter les démissions de Madame Sylvie Allen-Petit, demeurant à Syren, de Madame Ingrid Hoolants, demeurant à Soetrich (France) et de la société ALPHA MANAGEMENT SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., avec siège social à Luxembourg, comme administrateurs de la société avec effet au 31 décembre 2001 et décharge pleine et entière leur est donnée pour la durée totale de leurs mandats.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer Monsieur Paul Janssens, demeurant à F-57330 Soetrich, 20, rue du Soleil, avec effet au 1er janvier 2002, comme administrateur de la société pour une durée de six ans.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de nommer Madame Ingrid Hoolants, demeurant à F-57330 Soetrich, 20, rue du Soleil, avec effet au 1er janvier 2002, comme administrateur-délégué de la société pour une durée de six ans.

Sixième résolution

L'assemblée décide d'élargir l'objet social en y ajoutant le texte suivant:

«- Tous travaux administratifs, comptables et de secrétariat.

- Les études, travaux, conseils et contrôles en toutes matières financières, économiques ou administratives, ainsi que dans les domaines de la stratégie et de l'organisation.
- L'assistance administrative et l'étude de tous problèmes se rapportant aux systèmes administratifs, de gestion ou de management des entreprises ou entités publiques en ce compris la conception, la mise en place, l'exploitation et la maintenance de tels systèmes et d'ensemble de systèmes.
 - L'étude, le conseil et la gestion de tous projets.
 - Le conseil en recherche, sélection, recrutement et formation de personnel.»

Septième résolution

L'assemblée décide de supprimer l'attribution de la valeur nominale aux actions: toutes les actions existantes sont changées en «actions sans valeur nominale».

Huitième résolution

L'assemblée décide de convertir le capital social de deux millions quatre cent mille francs luxembourgeois (2.400.000,-LUF) en cinquante-neuf mille quatre cent quatre-vingt-quatorze euros quarante-cinq cents (59.494,45 EUR) au taux de conversion de quarante virgule trois mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf francs luxembourgeois (40,3399 LUF) pour un euro (1,- EUR).

Neuvième résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social d'un montant de quatre cent quatre-vingt-quatorze euros quarante-cinq cents (494,45 EUR), pour le porter de son montant actuel de cinquante-neuf mille quatre cent quatre-vingt-quatorze euros quarante-cinq cents (59.494,45 EUR) à cinquante-neuf mille euros (59.000,- EUR).

Cette réduction du capital social se fera par affectation du montant correspondant à une réserve de changement de la monnaie d'expression du capital social.

Dixième résolution

Suite aux septième, huitième et neuvième résolutions précédentes, l'assemblée décide:

- a) de modifier l'article 5, premier paragraphe des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:
- «Le capital social est fixé à cinquante-neuf mille euros (EUR 59.000,-), divisé en deux mille quatre cents (2.400) actions sans valeur nominale.»
- b) de modifier la première phrase de l'article 5, quatrième paragraphe des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

«Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, à concurrence d'un million deux cent vingt-neuf mille cent soixante-cinq euros (EUR 1.229.165,-), divisé en cinquante mille (50.000) actions sans valeur nominale.»

Onzième résolution

L'assemblée décide supprimer le dernier paragraphe («dans le cas où un des actionnaires décide de céder tout ou partie de ses actions, il doit en avertir...») de l'article 5 des statuts de la société et de le remplacer par le texte suivant:

«La cessibilité des actions de la société peut être limitée par la conclusion d'une ou plusieurs conventions d'actionnaires, à condition qu'elles ne préjudicient pas l'intérêt de la société. Toute convention d'actionnaire est portée à la connaissance du Conseil d'administration qui en assurera la reconnaissance et le respect dans les limites de ses pouvoirs.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à environ mille euros (EUR 1.000,-).

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé avec Nous, notaire, le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: L. Rentmeister, D. Braune, S. Mazzi, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 21 janvier 2002, vol. 423, fol. 83, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 28 janvier 2002.

A. Weber.

(10341/236/138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2002.

EURO MARKETING AND ADMINISTRATION (EMA) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5692 Elvange, 2, rue des Prés.

R. C. Luxembourg B 64.896.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2002. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(10342/236/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2002.

HAMBURG INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 45, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 46.656.

Les statuts coordonnés suite à la conversion du capital en euros ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2002.

Pour réquisition

Signature

Un Mandataire

(10237/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2002.

HAMBURG INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 45, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 46.656.

EXTRAIT

Il résulte du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue le 22 octobre 2001 que: Le capital social de la société converti en euros avec effet au 1er janvier 2002, de sorte que le capital social est fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros soixante-neuf cents (EUR 30.986,69) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) sans désignation de valeur nominale et le capital autorisé est fixé à trois cent soixante et onze mille huit cent quarante euros vingt-huit cents (EUR 371.840,28) représenté par quinze mille (15.000) actions sans désignation de valeur nominale.

En conséquence, l'article 5 § 1 et 4 des statuts a été modifié pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros soixante-neuf cents (EUR 30.986,69) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale.»

«Le capital autorisé de la société est fixé à trois cent soixante et onze mille huit cent quarante euros vingt-huit euros (EUR 371.840,28) représenté par quinze mille (15.000) actions sans désignation de valeur nominale.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour inscription-réquisition

Signature

Un Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2001, vol. 562, fol. 63, case 12. - Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(10240/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2002.

SOLGRO S.A., Société Anonyme, (anc. SOLGRO HOLDING S.A.).

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains. R. C. Luxembourg B 79.593.

L'an deux mille un, le vingt et un décembre,

Par-devant Maître Emile Schlesser, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding SOLGRO HOLDING S.A., avec siège social à L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains, constituée suivant acte, reçu par le notaire instrumentaire, en date du 1^{er} décembre 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 547 du 19 juillet 2001, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 79.593.

L'assemblée est présidée par Monsieur Derek Stuart Ruxton, directeur de société, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Monsieur Patrick Meunier, directeur de société, demeurant à Pontpierre.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Marcel Wagner, employé privé, demeurant à Strassen.

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

- I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.
- II.- Qu'il résulte de la liste de présence que toutes les actions émises sont présentes ou représentées, de sorte que la présente assemblée a pu se tenir sans avis de convocation préalable.
- III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

- 1. Changement de la dénomination sociale de la société en SOLGRO S.A. et modification de l'article premier des
- 2. Changement de l'objet social de la société pour transformer celle-ci d'une société holding en une société de participations financières, et modification de l'article deux des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.»

3. Modification de l'article onze des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination sociale de la société en SOLGRO S.A., et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article premier des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«Art. 1er. Premier alinéa. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de SOLGRO S.A.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de changer l'objet social de la société pour transformer celle-ci d'une société anonyme holding en une société de participations financières, et de modifier en conséquence l'article deux des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

Art. 2. La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier en conséquence l'article onze des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«Art. 11. La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: D.S. Ruxton, P. Meunier, M. Wagner, E. Schlesser.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2001, vol. 133S, fol. 12, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2002.

E. Schlesser.

(10360/227/75) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2002.

SOLGRO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains. R. C. Luxembourg B 79.593.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2002.

E. Schlesser.

(10361/227/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2002.

CEDRIBO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II. R. C. Luxembourg B 46.566.

Le bilan de la société au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2002, vol. 563, fol. 98, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2002.

Pour réquisition

Signature

Un Mandataire

(10249/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2002.

AURIKEL INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II. R. C. Luxembourg B 41.073.

Le bilan de la société au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2002, vol. 563, fol. 98, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2002.

Pour réquisition

Signature

Un Mandataire

(10250/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2002.

SOLVENTAS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II. R. C. Luxembourg B 38.050.

Le bilan de la société au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2002, vol. 563, fol. 98, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2002.

Pour réquisition

Signature

Un Mandataire

(10251/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2002.

BROVILLE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Registered office: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 56.761.

DISSOLUTION

In the year two thousand one, on the twentieth of December.

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary public residing in Hesperange.

There appeared:

RABO MANAGEMENT SERVICES LIMITED, having its registered office in Holland House, n° 1 St. Julian's Avenue, St. Peter Port, Guernsey,

here represented by two directors,

- Mr Paul Robat, trust officer, residing in Helmsange,
- Mrs. Isabelle Rosseneu, employée privée, residing in Schrassig.

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that the corporation BROVILLE HOLDING S.A., having its principal office in Luxembourg, has been incorporated under the denomination MEXHAWE S.A. pursuant to a notarial deed on November 7, 1996, published in the Mémorial C, Recueil number 23 of January 22, 1997, and the articles of incorporation have been amended for the last time by a notarial deed, on October 5, 1998, published in the Mémorial C, Recueil number 183 of March 18, 1999. The capital of the company has been converted from NLG to EUR by a shareholder's decision dated on June 7, 2000, published in the Mémorial, Recueil C number 812 of November 7, 2000;
- that the capital of the corporation BROVILLE HOLDING S.A. is fixed at thirty-one thousand seven hundred and sixty-four point sixty-two Euros (31,764.62 EUR) represented by seventy (70) shares with no par value, fully paid;

- that RABO MANAGEMENT SERVICES LIMITED has become owner of the shares and has decided to dissolve the company BROVILLE HOLDING S.A. with immediate effect as the business activity of the corporation has ceased;
- that RABO MANAGEMENT SERVICES LIMITED, being sole owner of the shares and liquidator of BROVILLE HOLDING S.A., declares:
 - that all assets have been realised, that all assets have become the property of the sole shareholder;
 - that all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for;
- regarding eventual liabilities presently unknown to the Company and not paid to date, that it will irrevocably assume the obligation to pay for such liabilities;

with the result that the liquidation of BROVILLE HOLDING S.A. is to be considered closed;

- that full discharge is granted to the directors and the statutory auditor of the company for the exercise of their mandates;
- that the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at 287-289, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Hesperange, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille un, le vingt décembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

A Comparu:

RABO MANAGEMENT SERVICES LIMITED, ayant son siège social à Holland House, n° 1 St. Julian's Avenue, St. Peter Port, Guernesey,

ici représentée par deux directeurs:

- Monsieur Paul Robat, trust officer, demeurant à Helmsange,
- Madame Isabelle Rosseneu, employée privée, demeurant à Schrassig.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société BROVILLE HOLDING S.A., ayant son siège social à Luxembourg, a été constituée sous la dénomination MEXHAWE S.A. suivant acte notarié, en date du 7 novembre 1996, publié au Mémorial C, Recueil numéro 23 du 22 janvier 1997, dont les statuts furent modifiés en dernier lieu suivant acte notarié, en date du 5 octobre 1998, publié au Mémorial C, Recueil numéro 183 du 18 mars 1999. Le capital social a été converti de NLG en Euro suivant une décision de l'assemblée générale tenue en date du 7 juin 2000, publié au Mémorial C, Recueil numéro 812 du 7 novembre 2000:
- que le capital social de la société BROVILLE HOLDING S.A. s'élève actuellement à trente et un mille sept cent soixante-quatre virgule soixante-deux Euros (31.764,62 EUR) représenté par soixante-dix (70) actions sans valeur nominale, entièrement libérées;
- que RABO MANAGEMENT SERVICES LIMITED, étant devenue seule propriétaire des actions dont s'agit, a décidé de dissoudre et de liquider la société anonyme BROVILLE HOLDING S.A., celle-ci ayant cessé toute activité;
- que RABO MANAGEMENT SERVICES LIMITED, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la société BROVILLE HOLDING S.A., qu'en tant qu'actionnaire unique, déclare:
 - que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'actionnaire unique;
 - que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;
- par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer,

de sorte que la liquidation de la société BROVILLE HOLDING S.A. est à considérer comme clôturée.

- que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes, pour l'exercice de leurs mandats respectifs;
- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années aux 287-289, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire. Signé: P. Robat, I. Rosseneu, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2001, vol. 133S, fol. 20, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 22 janvier 2002.

G. Lecuit.

(10345/220/84) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2002.

ROSA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II. R. C. Luxembourg B 11.297.

Le bilan de la société au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2002, vol. 563, fol. 98, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2002.

Pour réquisition

Signature

Un Mandataire

(10252/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2002.

IMMOVEST, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 45, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Décision du gérant

Monsieur Koen Aerts, gérant, décide de transférer le siège social du 11B, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, au 45, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Luxembourg, le 12 décembre 2001.

Koen Aerts

Le Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2002, vol. 563, fol. 98, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10253/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2002.

MOSES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II. R. C. Luxembourg B 66.074.

Le bilan de la société au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2002, vol. 563, fol. 98, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2002.

Pour réquisition

Signature

Un Mandataire

(10254/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2002.

RIGA S.A., Société Anonyme Holding.

Registered office: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 64.674.

DISSOLUTION

In the year two thousand one, on the twentieth of December.

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary public residing in Hesperange.

There appeared:

RABO MANAGEMENT SERVICES LIMITED, having its registered office in Holland House, n° 1 St. Julian's Avenue, St. Peter Port, Guernsey,

here represented by two directors,

- Mr Paul Robat, trust officer, residing in Helmsange,
- Mrs. Isabelle Rosseneu, employée privée, residing in Schrassig.

Such appearer, represented as thereabove mentioned, has requested the undersigned notary to state:

- that the corporation RIGA S.A., having its principal office in Luxembourg, has been incorporated pursuant to a notarial deed on May 20, 1998, published in the Mémorial C, Recueil number 594 of August 17, 1998. The capital of the company has been converted from LUF to EUR by a shareholder's decision dated on April 20, 2000, published in the Mémorial C, Recueil page 3435 of 2000;
- that the capital of the corporation RIGA S.A. is fixed at two hundred and forty-seven thousand eight hundred and ninety-three point fifty-two Euro (247,893.52 EUR) represented by ten thousand (10.000) shares with no par value, fully paid;

- that RABO MANAGEMENT SERVICES LIMITED has become owner of the shares and has decided to dissolve the company RIGA S.A. with immediate effect as the business activity of the corporation has ceased;
- that RABO MANAGEMENT SERVICES LIMITED, being sole owner of the shares and liquidator of RIGA S.A., declares:
 - that all assets have been realised, that all assets have become the property of the sole shareholder;
 - that all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for;
- regarding eventual liabilities presently unknown to the Company and not paid to date, that it will irrevocably assume the obligation to pay for such liabilities;

with the result that the liquidation of RIGA S.A. is to be considered closed;

- that full discharge is granted to the directors and the statutory auditor of the company for the exercise of their mandates;
- that the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at 287-289, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Hesperange, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille un, le vingt décembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

A Comparu:

RABO MANAGEMENT SERVICES LIMITED, ayant son siège social à Holland House, n° 1 St. Julian's Avenue, St. Peter Port, Guernesey,

ici représentée par deux directeurs:

- Monsieur Paul Robat, trust officer, demeurant à Helmsange,
- Madame Isabelle Rosseneu, employée privée, demeurant à Schrassig.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société RIGA S.A., ayant son siège social à Luxembourg, a été constituée suivant acte notarié, en date du 20 mai 1998, publié au Mémorial C, Recueil numéro 594 du 17 août 1998. Le capital social a été converti de NLG en Euro suivant une décision de l'assemblée générale tenue en date du 20 avril 2000, publié au Mémorial C, Recueil page 34.335 de 2000;
- que le capital social de la société RIGA S.A. s'élève actuellement à deux cent quarante-sept mille huit cent quatrevingt-treize virgule cinquante-deux Euros (247.893,52 EUR) représenté par dix mille (10.000) actions sans valeur nominale, entièrement libérées;
- que RABO MANAGEMENT SERVICES LIMITED, étant devenue seule propriétaire des actions dont s'agit, a décidé de dissoudre et de liquider la société anonyme RIGA S.A., celle-ci ayant cessé toute activité;
- que RABO MANAGEMENT SERVICES LIMITED, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la société RIGA S.A., qu'en tant qu'actionnaire unique, déclare:
 - que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'actionnaire unique;
 - que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;
- par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer,

de sorte que la liquidation de la société RIGA S.A. est à considérer comme clôturée.

- que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes, pour l'exercice de leurs mandats respectifs;
- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années aux 287-289, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire. Signé: P. Robat, I. Rosseneu, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2001, vol. 133S, fol. 20, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 22 janvier 2002.

G. Lecuit.

(10347/220/81) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2002.

ALSGARD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 64.290.

Le bilan de la société au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2002, vol. 563, fol. 98, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2002.

Pour réquisition

Signature

Un Mandataire

(10255/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2002.

ENVELCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 54.944.

Le bilan de la société au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2002, vol. 563, fol. 98, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2002.

Pour réquisition

Signature

Un Mandataire

(10256/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2002.

ALL PROPERTIES VENTURES S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 73.477.

EXTRAIT

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 décembre 2001:

- Est acceptée la résignation de l'Administrateur TYNDALL MANAGEMENT S.A. avec effet immédiat. Entière décharge est accordée.
- Est confirmé avec effet immédiat l'appointement de TYNDALL MANAGEMENT (SAMOA) S.A. comme Administrateur jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les résultats de l'année 2003.

Luxembourg, le 22 décembre 2001.

Pour ALL PROPERTIES VENTURES S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2002, vol. 563, fol. 56, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10260/760/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2002.

G FORCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2124 Luxembourg, 109, rue des Maraîchers.

R. C. Luxembourg B 58.779.

L'an deux mille deux, le quinze janvier.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme G FORCE S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 21 mars 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 375 du 14 juillet 1997.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Sylvia Hennericy-Nalepa, employée privée, demeurant à Meixle-Tige (B).

Le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Chantal Fondeur, employée privée, demeurant à Luxembourg. L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Jeannot Mousel, employé privé, demeurant à Belvaux.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

- II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.
 - III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Suppression de la valeur nominale des actions
- 2.- Conversion du capital social en euros
- 3.- Augmentation du capital social à concurrence de EUR 139.013,31 (cent trente-neuf mille treize virgule trente et un Euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 30.986,69 (trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf Euros) à EUR 170.000,- (cent soixante-dix mille Euros) par apport en espèces, et par la création de 450 actions nouvelles sans désignation de valeur nominale.
 - 4.- Souscription et libération des actions nouvelles.
 - 5.- Modification du nombre des actions et fixation d'une nouvelle valeur nominale.
 - 6.- Modification subséquente de l'article 3 des statuts.
 - 7.- Divers

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des actions.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de convertir le capital social de francs luxembourgeois en euros au cours de 40,3399 LUF pour 1,- EUR de façon à ce que le capital social de 1.250.000,- LUF (un million deux cent cinquante francs luxembourgeois) soit établi à EUR 30.986,69 (trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf Euros).

Troisième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 139.013,31 (cent trente-neuf mille treize virgule trente et un Euros) par apport en espèces, pour le porter de son montant actuel de EUR 30.986,69 (trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf Euros) à EUR 170.000,- (cent soixante-dix mille Euros) par l'émission de 450 actions nouvelles.

Quatrième résolution

Les 450 actions nouvelles sont souscrites et entièrement libérées par des versements en espèces par LUXEM-BOURG FINANCIAL SERVICES S.A., à concurrence de 225 actions et par LFS TRUST LIMITED, à concurrence de 225 actions, de sorte que la somme de EUR 139.013,31 se trouve à la disposition de la société, preuve en ayant été rapportée au notaire instrumentaire.

Cinquième résolution

L'assemblée décide que le capital social de EUR 170.000 (cent soixante-dix mille Euros) sera désormais représenté par 100 (cent) actions d'une valeur nominale de EUR 1.700 (mille sept cents Euros) chacune.

L'assemblée donne instruction au conseil d'administration d'échanger les actions anciennes contre des actions nouvelles et de les attribuer aux actionnaires proportionnellement à leurs droits.

Sixième résolution

Suite à cette augmentation de capital, l'assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Art. 3. Premier alinéa. Le capital social est fixé à cent soixante-dix mille Euros (170.000,- EUR), représenté par cent actions de mille sept cents euros (1.700,- EUR) chacune.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges de toutes espèces qui incombent à la société à la suite de cette augmentation de capital s'élève à environ deux mille trois cents euros (2.300,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. Hennericy, C. Fondeur, J. Mousel, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2002, vol. 12CS, fol. 28, case 6. – Reçu 1.390,13 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 28 janvier 2002.

P. Bettingen.

(10373/202/75) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2002.

ALPHACORE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 60, Grand-rue. R. C. Luxembourg B 38.477.

EXTRAIT

Par décision du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue à Luxembourg, le 6 décembre 2001, il résulte que les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

La société FIDUCIARY & ACCOUNTING SERVICES S.A. est appelée aux fonctions de Commissaire aux Comptes jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2003.

Sont confirmées les nominations de NATIONWIDE MANAGEMENT S.A. comme Administrateur-Délégué, de TYN-DALL MANAGEMENT S.A. et d'ALPMANN HOLDINGS LIMITED comme Administrateurs jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2003.

Luxembourg, le 6 décembre 2001.

ALPHACORE INTERNATIONAL S.A.

Société Anonyme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2002, vol. 563, fol. 29, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10261/760/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2002.

ALPHACORE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 60, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 38.477.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 6 décembre 2001 à Luxembourg, 60, Grand-rue, 1^{er} étage, que les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

- 1. Conversion du capital actuellement en LUF en EUR à dater du 1er janvier 2002
- 2. Suppression de la mention de la valeur nominale des actions émises.
- 3. Adaptation de l'article 5, alinéa premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf centimes (EUR 30.986,69) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale».

Luxembourg, le 6 décembre 2001.

ALPHACORE INTERNATIONAL S.A.

Société Anonyme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2002, vol. 563, fol. 29, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10262/760/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2002.

PARTINVEST EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 35.696.

Le bilan de la société au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2002, vol. 563, fol. 98, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2002.

Pour réquisition

Signature

Un mandataire

(10244/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2002.

PARTINVEST EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II. R. C. Luxembourg B 35.696.

Le bilan de la société au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2002, vol. 563, fol. 98, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2002.

Pour réquisition

Signature

Un Mandataire

(10245/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2002.

PARTINVEST EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II. R. C. Luxembourg B 35.696.

Le bilan de la société au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2002, vol. 563, fol. 98, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2002.

Pour réquisition

Signature

Un Mandataire

(10246/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2002.

PARTINVEST EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 35.696.

Le bilan de la société au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2002, vol. 563, fol. 98, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2002.

Pour réquisition

Signature

Un Mandataire

(10247/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2002.

PARTINVEST EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 35.696.

Le bilan de la société au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2002, vol. 563, fol. 98, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2002.

Pour réquisition

Signature

Un Mandataire

(10248/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2002.

ALTUS WORLD S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 60, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 71.625.

EXTRAIT

Par décision du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg, le 3 décembre 2001, il résulte que les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

La société FIDUCIARY & ACCOUNTING SERVICES S.A. est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2003.

Sont confirmées les nominations de NATIONWIDE MANAGEMENT S.A. comme administrateur-délégué, de TYN-DALL MANAGEMENT S.A. et d'ALPMANN HOLDINGS LIMITED comme administrateurs jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2003.

Luxembourg, le 3 décembre 2001.

ALTUS WORLD S.A.

Société Anonyme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2002, vol. 563, fol. 48, case 7.- Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10265/760/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2002.

ALTUS WORLD S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 60, Grand-rue. R. C. Luxembourg B 71.625.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 3 décembre 2001 à Luxembourg, 60,

Grand'Rue, 1er étage, que les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

- 1. Conversion du capital actuellement en LUF en EUR à dater du 1er janvier 2002.
- 2. Suppression de la mention de la valeur nominale des actions émises.
- 3. Adaptation de l'article 5, alinéa premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:
- « Le capital social est fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf centimes (EUR 30.986,69) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale. »

Luxembourg, le 3 décembre 2001.

ALTUS WORLD S.A.

Société Anonyme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2002, vol. 563, fol. 48, case 7.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10266/760/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2002.

ALEXIS PROJECT CONTRACTORS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 60, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 69.763.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 3 décembre 2001 à Luxembourg, 60, Grand-rue, 1^{er} étage, que les décisions suivantes ont été prises, à l'unanimité des voix:

- 1. Conversion du capital actuellement en LUF en EUR à dater du 1er janvier 2002.
- 2. Suppression de la mention de la valeur nominale des actions émises.
- 3. Adaptation de l'article 5, premier alinéa des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros soixante-neuf centimes (EUR 30.986,69) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2001.

ALEXIS PROJECT CONTRACTORS S.A., Société Anonyme Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2002, vol. 563, fol. 48, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10263/760/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2002.

ALEXIS PROJECT CONTRACTORS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 60, Grand-rue. R. C. Luxembourg B 69.763.

EXTRAIT

Par décision du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue à Luxembourg, le 3 décembre 2001, il résulte que les décisions suivantes ont été prises, à l'unanimité des voix:

- La société FIDUCIARY & ACCOUNTING SERVICES S.A. est appelée aux fonctions de Commissaire aux Comptes jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2003.
- Sont confirmées les nominations de NATIONWIDE MANAGEMENT S.A. comme Administrateur-délégué, de TYNDALL MANAGEMENT S.A. et d'ALPMANN HOLDINGS LIMITED comme Administrateurs jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2003.

Luxembourg, le 3 décembre 2001.

ALEXIS PROJECT CONTRACTORS S.A., Société Anonyme Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2002, vol. 563, fol. 48, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10264/760/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2002.

BOCAMPTON INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 60, Grand-rue. R. C. Luxembourg B 39.676.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 3 décembre 2001 à Luxembourg, 60, Grand'Rue, 1^{er} étage, que les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

- 1. Conversion du capital actuellement en LUF en EUR à dater du 1er janvier 2002.
- 2. Suppression de la mention de la valeur nominale des actions émises.
- 3. Adaptation de l'article 5, alinéa premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:
- « Le capital social est fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf centimes (EUR 30.986,69) représenté par cent vingt-cinq (125) actions sans désignation de valeur nominale. »

Luxembourg, le 3 décembre 2001.

BOCAMPTON INTERNATIONAL HOLDING S.A.

Société Anonyme Holding

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2002, vol. 563, fol. 48, case 7.- Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10267/760/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2002.

BOCAMPTON INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 60, Grand-rue. R. C. Luxembourg B 39.676.

EXTRAIT

Par décision du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg, le 3 décembre 2001, il résulte que les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

La société FIDUCIARY & ACCOUNTING SERVICES S.A. est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2003.

Sont confirmées les nominations de NATIONWIDE MANAGEMENT S.A. comme administrateur-délégué, de TYN-DALL MANAGEMENT S.A. et d'ALPMANN HOLDINGS LIMITED comme administrateurs jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2003.

Luxembourg, le 3 décembre 2001.

BOCAMPTON INTERNATIONAL HOLDING S.A.

Société Anonyme Holding

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2002, vol. 563, fol. 48, case 7.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10268/760/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2002.

HEIN S.A., Société Anonyme, (anc. JEAN-PIERRE HEIN ET FILS, S.e.n.c.).

Siège social: L-5405 Bech-Kleinmacher, 1, Quai de la Moselle.

R. C. Luxembourg B 4.880.

Constituée sous la forme d'une société en nom collectif suivant acte reçu par Me Pierre Metzler, notaire alors de résidence à Grevenmacher, en date du 2 juillet 1951, publié au Mémorial C n° 66 du 30 juillet 1951, modifiée pardevant le même notaire en date du 27 décembre 1960, acte publié au Mémorial C n° 5 du 28 janvier 1961, modifiée par-devant Me Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 31 octobre 1980, acte publié au Mémorial C n° 10 du 19 janvier 1981, modifiée par-devant Me Joseph Kerschen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 janvier 1982, acte publié au Mémorial C n° 102 du 14 mai 1982, modifiée par-devant Me Jean Seckler, notaire de résidence à Luxembourg en date du 18 janvier 1991, acte publié au Mémorial C n° 286 du 25 juillet 1991, transformée en société anonyme suivant acte reçu par le même notaire en date du 19 décembre 1995, publié au Mémorial C n° 181 du 11 avril 1996.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2002, vol. 563, fol. 96, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HEIN S.A.

KPMG Experts comptables

Signature

(10406/537/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2002.

BRADMILL PROPERTIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 60, Grand-rue. R. C. Luxembourg B 51.912.

EXTRAIT

Par décision du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg, le 3 décembre 2001, il résulte que les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

La société FIDUCIARY & ACCOUNTING SERVICES S.A. est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2003.

Sont confirmées les nominations de NATIONWIDE MANAGEMENT S.A. comme administrateur-délégué, de TYN-DALL MANAGEMENT S.A. et d'ALPMANN HOLDINGS LIMITED comme administrateurs jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2003.

Luxembourg, le 3 décembre 2001.

BRADMILL PROPERTIES S.A.

Société Anonyme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2002, vol. 563, fol. 56, case 4.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10269/760/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2002.

BRADMILL PROPERTIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 60, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 51.912.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 3 décembre 2001 à Luxembourg, 60, Grand-rue, 1^{er} étage, que les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

- 1. Conversion du capital actuellement en LUF en EUR à dater du 1er janvier 2002.
- 2. Suppression de la mention de la valeur nominale des actions émises.
- 3. Adaptation de l'article 5, alinéa premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:
- « Le capital social est fixé cent vingt-trois mille neuf cent quarante-six euros et septante-six centimes (EUR 123.946,76) représenté par cinq cents (500) actions sans désignation de valeur nominale. »

Luxembourg, le 3 décembre 2001.

BRADMILL PROPERTIES S.A.

Société Anonyme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2002, vol. 563, fol. 56, case 4.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10270/760/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2002.

WILL-DOUG HOLDING S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: Bereldange. R. C. Luxembourg B 34.103.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire

de la société anonyme en date du 10 juillet 2001

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de convertir en Euro le capital et la réserve légale avec effet au 1er janvier 2002 de sorte que:

	LUF	EUROS	Transferts	Situation finale (EUROS)
Capital	5.600.000	138.820	180	139.000
Réserve légale	560.000	13.882	18	13.900
Résultats reportés	2.517.731	62.413	- 198	62.215

Suite à la résolution prise ci-dessus, l'Assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Le capital social est fixé à 139.000,- EUR représenté par 112 actions, entièrement libérées, sans valeur nominale.

Pour extrait conforme

Pour la société WILL-DOUG HOLDING S.A.H.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2002, vol. 564, fol. 6, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10420/607/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2002.

GAS SHIPPING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire. R. C. Luxembourg B 39.761.

_

L'an deux mille un, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée GAS SHIPPING S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire,

constituée par acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 19 décembre 1991, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C de 1992, page 12730.

Les statuts de la société ont été modifiés en dernier lieu en vertu d'un acte reçu par le notaire Edmond Schroeder de Mersch, en date du 18 janvier 2000, publié au Mémorial C de 2000, page 17125.

L'assemblée des actionnaires est présidée par Madame Carine Evrard, employée privée, Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Gianpiero Saddi, employé privé, Marner.

L'assemblée des actionnaires désigne comme scrutateur Madame Vania Baravini, employée privée, Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Le bureau ainsi constitué dresse la liste de présence, laquelle après avoir été signée par tous les actionnaires présents et les porteurs de procurations des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée à la présente minute avec laquelle elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Madame la Présidente déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

- I. Suivant la liste de présence, tous les actionnaires, représentant l'entièreté du capital social souscrit sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, laquelle peut valablement délibérer et décider sur tous les points figurant à l'ordre du jour, sans convocation préalable.
 - II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1. Réduction du capital social à concurrence de USD 350.000 pour ramener le capital de son montant actuel de USD 20.600.000 à USD 20.250.000 en vue de compenser les pertes réalisées et existantes au 31 décembre 2000, telles qu'elles ressortent du bilan approuvé lors de l'assemblée générale ordinaire du 29 juin 2001, qui s'élevaient à USD 345.853,95, par annulation de 700 actions existantes, la différence entre le montant de la réduction et le montant des pertes réalisées, soit la somme de USD 4.146,05 étant affectée, dans les conditions de l'article 69 (2) de la loi sur les sociétés, à un compte de réserve spécial, dont il ne pourra être disposé que pour compenser des pertes subies ou pour augmenter le capital social souscrit par incorporation de cette réserve. Augmentation du capital social à concurrence de USD 350.000 en vue de le porter de USD 20.250.000 à son montant initial de USD 20.600.000 par la création de 700 actions nouvelles de USD 500 chacune, émises au pair et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, entièrement souscrites et intégralement libérées par la société MARITIME SHIPPING & MANAGEMENT S.A. moyennant conversion en capital et incorporation au capital jusqu'à concurrence de USD 350.000, d'une créance certaine, liquide et immédiatement exigible détenue par MARITIME SHIPPING & MANAGEMENT S.A. sur la société.
- 2. Augmentation du capital social à concurrence de USD 1.900.000 en vue de le porter de USD 20.600.000 à USD 22.500.000 par la création de 3.800 actions nouvelles de USD 500 chacune, émises au pair et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, entièrement souscrites et intégralement libérées par la société MARITIME SHIP-PING & MANAGEMENT S.A. moyennant conversion en capital et incorporation au capital jusqu'à concurrence de USD 1.900.000, d'une créance certaine, liquide et immédiatement exigible détenue par MARITIME SHIPPING & MANAGEMENT S.A. sur la société.
 - 3. Modification du 1er alinéa de l'article 5 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à USD 22.500.000 (vingt-deux millions cinq cent mille dollars américains) représenté par 45.000 (quarante-cinq mille) actions d'une valeur nominale de USD 500 (cinq cents dollars américains) chacune.»

L'assemblée générale, après avoir approuvé l'exposé de Madame la Présidente, et après s'être considérée comme valablement constituée et convoquée, a délibéré et a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité des voix et séparément les résolutions suivantes

Première résolution

L'assemblée générale décide de réduire le capital social à concurrence de USD 350.000 (trois cent cinquante mille US dollars),

pour ramener le capital de son montant actuel de USD 20.600.000 (vingt millions six cent mille US dollars) à USD 20.250.000 (vingt millions deux cent cinquante mille US dollars), par l'annulation de 700 actions existantes,

en vue de compenser les pertes réalisées et existantes au 31 décembre 2000, telles qu'elles ressortent du bilan approuvé lors de l'assemblée générale ordinaire du 29 juin 2001, qui s'élevaient à USD 345.853,95,

la différence entre le montant de la réduction et le montant des pertes réalisées, soit la somme de USD 4.146,05 étant affectée, dans les conditions de l'article 69 (2) de la loi sur les sociétés, à un compte de réserve spécial, dont il ne pourra être disposé que pour compenser des pertes subies ou pour augmenter le capital social souscrit par incorporation de cette réserve.

La preuve de l'existence des pertes réalisées au 31 décembre 2000, a été donnée au notaire instrumentaire par la remise d'un bilan au 31 décembre 2000 dûment approuvé par l'assemblée générale annuelle en date du 29 juin 2001, lequel reste annexé au présent acte.

L'assemblée décide ensuite d'augmenter le capital social à concurrence de USD 350.000 (trois cent cinquante mille US dollars),

en vue de le porter de USD 20.250.000 (vingt millions deux cent cinquante mille US dollars) à son montant initial de USD 20.600.000 (vingt millions six cent mille US dollars),

par la création de 700 (sept cents) actions nouvelles d'une valeur nominale de USD 500 (cinq cent US dollars) chacune, émises au pair et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes,

entièrement souscrites et intégralement libérées par un nouvel associé, la société MARITIME SHIPPING & MANA-GEMENT S.A. moyennant conversion en capital et incorporation au capital jusqu'à concurrence de USD 350.000, d'une créance certaine, liquide et immédiatement exigible détenue par MARITIME SHIPPING & MANAGEMENT S.A. sur la société, le tout sur le vu d'un rapport d'un réviseur d'entreprises.

Souscription

Est alors intervenue Mme Vania Baravini, préqualifiée,

agissant en sa qualité de mandataire d'un nouvel actionnaire de la société, la société MARITIME SHIPPING & MANA-GEMENT S.A., ayant son siège social à Panama, Via General Nicanor A. de Qbarrio calle 50, Plaza Bancomer,

en vertu d'une procuration donnée le 20 décembre 2001, annexée à la prédite liste de présence,

laquelle ès qualités qu'elle agit, après avoir entendu lecture de tout ce qui précède, déclare avoir parfaitement connaissance des statuts de la société et de la situation financière de la société GAS SHIPPING S.A., et a déclaré vouloir souscrire au pair, à toutes les 700 (sept cents) actions d'une valeur nominale de USD 500 (cinq cent dollars US) chacune.

Libération

L'assemblée réunissant l'intégralité du capital social de la société, accepte à l'unanimité la souscription des 700 actions nouvelles par la société MARITIME SHIPPING & MANAGEMENT S.A.,

laquelle, représentée comme dit ci-avant, a libéré intégralement la souscription des 700 (sept cents) actions nouvelles au pair, à savoir USD 500 (cinq cent US dollars) chacune, soit au total USD 350.000 (trois cent cinquante mille US dollars),

par l'apport d'une créance certaine, liquide et exigible, que sa mandante a sur la société GAS SHIPPING S.A., jusqu'à concurrence de USD 350.000 (trois cent cinquante mille US dollars), lequel apport a fait l'objet d'un rapport établi préalablement aux présentes, dont question ci-après.

Suite à l'opération qui précède le capital social reste inchangé à la somme de USD 20.600.000, représenté par 41.200 actions d'une valeur nominale de USD 500 par action, toutes entièrement libérées.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide ensuite d'augmenter le capital social à concurrence de USD 1.900.000 (un million neuf cent mille US dollars),

en vue de le porter de USD 20.600.000 (vingt millions six cent mille US dollars) à USD 22.500.000 (vingt-deux millions cinq cent mille US dollars),

par la création de 3.800 (trois mille huit cents) actions nouvelles d'une valeur nominale de USD 500 (cinq cent US dollars),

émises au pair et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes,

entièrement souscrites et intégralement libérées par la prédite société MARITIME SHIPPING & MANAGEMENT S.A., moyennant conversion en capital et incorporation au capital jusqu'à concurrence de USD 1.900.000, d'une créance certaine, liquide et immédiatement exigible détenue par la prédite société MARITIME SHIPPING & MANAGEMENT S.A. sur la société, le tout sur le vu d'un rapport d'un réviseur d'entreprises;

Souscription

Est alors intervenue Mme Vania Baravini, préqualifiée, agissant en sa qualité de mandataire de la prédite société MA-RITIME SHIPPING & MANAGEMENT S.A.,

laquelle ès qualités qu'elle agit, après avoir entendu lecture de tout ce qui précède, déclare avoir parfaitement connaissance des statuts de la société et de la situation financière de la société GAS SHIPPING S.A., et a déclaré vouloir souscrire au pair, à toutes les 3.800 (trois mille huit cents) actions d'une valeur nominale de USD 500 (cinq cent dollars US) chacune.

Libération

L'assemblée réunissant l'intégralité du capital social de la société, accepte à l'unanimité la souscription des 3.800 actions nouvelles par la société MARITIME SHIPPING & MANAGEMENT S.A.,

laquelle, représentée comme dit ci-avant, a libéré intégralement la souscription des 3.800 (trois mille huit cents) actions nouvelles au pair, à savoir USD 500 (cinq cent US dollars) chacune, soit au total USD 1.900.000 (un million neuf cent mille US dollars),

par l'apport d'une créance certaine, liquide et exigible, que sa mandante a sur la société GAS SHIPPING S.A., jusqu'à concurrence de USD 1.900.000 (un million neuf cent mille US dollars).

Les prédits apports ont fait l'objet d'un rapport établi préalablement aux présentes par le réviseur d'entreprises, la société HRT REVISION, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, en date du 27 décembre 2001,

lequel rapport établi conformément à l'article 26-1 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée par la loi du 24 avril 1983, conclut que:

A la suite de nos vérifications, nous sommes d'avis que:

- 1. L'apport est décrit de façon claire et précise;
- 2. le mode d'évaluation est approprié dans les circonstances;
- 3. la créance de USD 2.250.000 est certaine, liquide et exigible et peut être convertie pour augmenter le capital de GAS SHIPPING S.A. de ce montant par l'émission de 4.500 actions nouvelles de USD 500 chacune.

Le rapport demeurant annexé au présent acte avec lequel il sera soumis à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Renonciation

Le droit de souscription préférentiel des anciens actionnaires figurant sur la liste de présence, par rapport aux deux prédites augmentations de capital est supprimé sur le vu des renonciations expresses des actionnaires concernés, datées du 20 décembre 2001, lesquelles renonciations, après avoir été signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront soumises à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide, suite aux résolutions qui précédent, de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts (version anglaise et française) pour lui donner la teneur nouvelle suivante:

version anglaise:

The subscribed capital of the company is fixed at USD 22,500,000 (twenty-two million five hundred thousand United States Dollars), represented by 45,000 (forty-five thousand) shares with a nominal value of USD 500 (five hundred United States Dollars) each.

version française:

Le capital souscrit est fixé à USD 22.500.000 (vingt-deux millions cinq cent mille US dollars), représenté par 45.000 (quarante-cinq mille) actions d'une valeur nominale de USD 500 (cinq cent US dollars) par action.

Clôture

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Présidente prononce la clôture de l'assemblée.

Déclaration - Frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'article 26 de la loi 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant au moins approximatif, des frais dépenses rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à LUF 1.020.000,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu en français, langue connue des comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: C. Evard, G. Saddi, V. Baravini, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2002, vol. 133S, fol. 33, case 9. – Reçu 21.595,24 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2002.

J. Delvaux.

(10308/208/166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2002.

GIACOMINI INVESTIMENTI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe. R. C. Luxembourg B 74.273.

L'an deux mille un, le trente et un décembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée GIACOMINI INVESTIMENTI S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 12, rue Goethe, inscrite au registre aux firmes sous la section B et le numéro 74.273,

constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 11 février 2000, publié au Mémorial C - 2000, page 17 697

Les statuts de la société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 22 décembre 2000, publié au Mémorial C de 2001, page 31426.

L'assemblée des actionnaires est présidée par Monsieur Alessandro Jelmoni, employé privé, Luxembourg, 12, rue Goethe.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Nerina Mariani, employée privée, Luxembourg, 12, rue Goethe.

L'assemblée des actionnaires désigne comme scrutateur Monsieur Alessandro Jelmoni, préqualifié.

Le bureau ainsi constitué dresse la liste de présence, laquelle, après avoir été signée par tous les actionnaires présents et les porteurs de procurations des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée à la présente minute avec laquelle elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Monsieur le Président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

- 1. Suivant la liste de présence, tous les actionnaires, représentant l'entièreté du capital social souscrit sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, laquelle peut valablement délibérer et décider sur tous les points figurant à l'ordre du jour, sans convocation préalable.
 - II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1) Réduction du capital social à concurrence d'un montant de EUR 16.215.795,85 (seize millions deux cent quinze mille sept cent quatre-vingt-quinze Euros virgule quatre-vingt-cinq Cents) pour compenser des pertes constatées au 30 novembre 2001, et augmentation de capital d'un même montant de EUR 16.215.795,85 (seize millions deux cent quinze mille sept cent quatre-vingt-quinze Euros virgule quatre-vingt-cinq Cents), à souscrire par les anciens actionnaires au prorata des actions détenues, et à libérer entièrement en espèces.

2) Divers.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris, à l'unanimité des voix et séparément la résolution suivante:

Première résolution

L'assemblée générale décide de réduire le capital social à concurrence d'un montant de EUR 16.215.795,85 (seize millions deux cent quinze mille sept cent quatre-vingt-quinze Euros virgule quatre-vingt-cinq Cents), pour compenser des pertes constatées au 30 novembre 2001, et décide ensuite d'augmenter le capital du même montant de EUR 16.215.795,85 (seize millions deux cent quinze mille sept cent quatre-vingt-quinze Euros virgule quatre-vingt-cinq Cents),

augmentation souscrite par les anciens actionnaires, plus amplement renseignés sur la prédite liste, au prorata des actions détenues, et libérée entièrement par un versement en espèces de EUR 16.215.795,85 (seize millions deux cent quinze mille sept cent quatre-vingt-quinze Euros virgule quatre-vingt-cinq Cents), ainsi que cela résulte d'un certificat bancaire remis au notaire instrumentaire.

La preuve de l'existence des pertes constatées à été donnée au notaire instrumentaire par la remise d'un bilan intermédiaire au 30 novembre 2001,

ainsi que du rapport du Commissaire de la société, savoir la société HRT REVISION, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, 32, rue J-P. Brasseur, daté du 14 décembre 2001, ainsi que d'un rapport du même commissaire au 31 décembre 2001, lesquels restent joints en annexe.

Suite à la présente réduction-augmentation de capital, l'article 5 relatif au capital social de la société reste inchangé.

Clôture

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Déclaration - Frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'Article 26 de la loi 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant au moins approximatif, des frais dépenses rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de l'augmentation de capital est évalué approximativement à LUF 480.000,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu en français, langue connue des comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Jelmoni, N. Mariani, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2002, vol. 11CS, fol. 48, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2002.

J. Delvaux.

(10313/208/70) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2002.

IBFIN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

Statuts coordonnés en date du 24 janvier 2002 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2002.

(10321/208/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2002.

CONCORD INVESTMENTS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 26, rue Philippe II. R. C. Luxembourg B 58.150.

EXTRAIT

Par décision du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg, le 3 décembre 2001, il résulte que la décision suivante a été prise à l'unanimité des voix:

La société FIDUCIARY & ACCOUNTING SERVICES S.A. est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2003.

Sont confirmées les nominations de NATIONWIDE MANAGEMENT S.A. comme administrateur-délégué, de TYN-DALL MANAGEMENT S.A. et d'ALPMANN HOLDINGS LIMITED comme administrateurs jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2003.

Luxembourg, le 3 décembre 2001.

CONCORD INVESTMENTS LUXEMBOURG S.A.

Société Anonyme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2002, vol. 563, fol. 48, case 7.- Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10271/760/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2002.

CONCORD INVESTMENTS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 26, rue Philippe II. R. C. Luxembourg B 58.150.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 3 décembre 2001 à Luxembourg, 26, rue Philippe II, que les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

- 1. Conversion du capital actuellement en LUF en EUR à dater du 1er janvier 2002.
- 2. Suppression de la mention de la valeur nominale des actions émises.
- 3. Adaptation de l'article 5, alinéa premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:
- « Le capital social est fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf centimes (EUR 30.986,69) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale. »

Luxembourg, le 3 décembre 2001.

CONCORD INVESTMENTS LUXEMBOURG S.A.

Société Anonyme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2002, vol. 563, fol. 48, case 7.- Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10272/760/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2002.

STELA II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 61.990.000.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 124, route d'Arlon. R. C. Luxembourg B 83.288.

Statuts coordonnés suite à une assemblée générale extraordinaire en date du 31 décembre 2001, actée sous le n° 1128/2001 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2002.

(10305/208/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2002.

STELA II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Share capital: EUR 61.990.000.-.

Registered office: L-1150 Luxembourg, 124, route d'Arlon. R. C. Luxembourg B 83.288.

In the year two thousand and one, on December 31.

Before the undersigned Maître Jacques Delvaux, notary with office in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the Luxembourg company denominated STELA II, S.à r.l., with its registered office in Luxembourg, route d'Arlon 124, inscribed in the register of commerce of and in Luxembourg under section B and the number 83.288.

The company was incorporated by a deed of the undersigned notary on August 6, 2001, not yet published in the Mémorial C.

The company has presently a corporate subscribed capital of Euro 12,500, divided into 125 units with a par value of Euro 100 each.

The meeting of shareholders is presided by Mr Yves Wallers, réviseur d'entreprises, Luxembourg, 124, route d'Arlon.

The Chairman designates as secretary Mr René Altmann, réviseur d'entreprises, Luxembourg, 124, route d'Arlon.

The meeting of shareholders designates as teller Mr Yves Wallers, prenamed.

Having thus been constituted, the board of the meeting draws up the attendance list, which, after having been signed ne varietur by the proxy representing the sole member, by the members of the board and the notary, will remain attached to the present minutes together with the proxy for the purpose of registration.

The chairman declared and requested the notary to declare that:

According to the attendance list, the sole member, representing the full amount of the corporate capital, was present or validly represented at the meeting.

The meeting can thus validly deliberate and decide on all subjects mentioned of the agenda without there having been a prior convening.

The agenda of the meeting is the following:

- 1. Increase of capital of EUR 61,977,500 to raise the actual amount of EUR 12,500 to EUR 61,990,000 through a contribution in kind of 100 shares of the company DOMINION ASSETS LIMITED having its register office at 15, Herbert Street, Dublin II.
 - 2. Modification of the article 5 of the articles of incorporation.

The general meeting, considering itself as duly constituted, has approved the statements of the Chairman and has examined the different items of the agenda.

After having deliberated the meeting takes, by unanimous separate vote the following resolutions.

First resolution

The meeting of shareholders decides to increase the subscribed share capital of the company by an amount of EUR 61,977,500 (sixty-one million nine hundred and seventy-seven thousand five hundred Euro).

In order to raise it from its actual amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) to EUR 61,990,000 (sixty-one million nine hundred and ninety thousand Euro),

by the creation of 619,775 (six hundred and nineteen thousand seven hundred and seventy-five) new units with a par value of EUR 100 (one hundred Euro) each, giving the same rights and obligations as the existing units.

Subscription - Contribution

And then appeared Mr Yves Wallers, prenamed, acting on behalf of the actual sole member of the company, namely the dutch company STELA BV, having its registered office at NL-1077 CK Amsterdam, Olympia Plein 17,

pursuant to a proxy dated December 28th, 2001, which proxy after been signed ne varietur will remain attached to the present deed.

The appearing person, acting in his above-stated capacity after having received lecture of all the above, has declared that he has full knowledge of the articles of association and of the financial situation of the company, and has declared to subscribe to 619,775 (six hundred and nineteen thousand seven hundred and seventy-five) new units.

The newly subscribed units have been fully paid up to their nominal value of EUR 100 (one hundred Euro) each, by a contribution other than cash made to the company by the subscriber,

consisting by the transfer of 100 shares of the irish company denominated DOMINION ASSETS LIMITED, having its register office at 15, Herbert Street, Dublin II, made by the subscriber to the company, representing 100% of the corporate capital of said company, and amounting to EUR 61,977,500 (sixty-one million nine hundred and seventy-seven thousand five hundred Euro),

which contribution is submitted to a prior audit report issued by a «réviseur d'entreprises», UNIVERSALIA (FIDU-CIAIRE) S.A., with registered office in Luxembourg, 124, route d'Arlon, which audit report, concludes as follows:

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport de EUR 61.977.500 qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.»

The audit report, dated December 21, 2001, will also remain attached to this deed, after having been signed ne varietur by the members of the bureau and the notary.

The appearing person, acting on behalf of STELA BV, prenamed, has declared that STELA BV has given irrevocable instruction to have the transfer of 100 shares of the Irish company denominated DOMINION ASSETS LIMITED, registered in the share register of DOMINION ASSETS LIMITED, in the name of the company. A faxed photocopy of the irrevocable instruction stays attached to the present deed.

Second resolution

On the basis of the above resolution, the sole member of the company has decided to amend article 5 of the by-laws, which henceforth will read as follows:

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at EUR 61,990,000 (sixty-one million nine hundred and ninety thousand Euro), represented by 619,990 (six hundred and nineteen thousand nine hundred and ninety) units with a par value of EUR 100 (one hundred Euro) each.

Statement - Costs

The sole member declares that the present increase of capital is exempt of a contribution tag in application with article 4-2 of the modified law of December 29, 1971.

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of the increase of capital, is approximately valuated at LUF 390,000.-

The Chairman closes the meeting.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text the English version will be prevailing.

Made in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by the persons appearing, all of whom known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française:

L'an deux mille un, le trente et un décembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société dénommée STELA II, S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg, 124, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous la section B et le numéro 83.288.

Ladite société constituée par acte du notaire instrumentaire en date du 6 août 2001, en voie de publication au Mémorial C.

Ladite société a un capital social actuel de 12.500 Euro, représenté par 125 actions d'une valeur nominale de 1.000 Euro chacune.

L'assemblée est présidée par Mr Yves Wallers, réviseur d'entreprises, Luxembourg, 124, route d'Arlon.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire René Altmann, réviseur d'entreprises, Luxembourg, 124, route d'Arlon

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mr Yves Wallers, préqualifié.

Ayant ainsi été constitué, le bureau de l'assemblée arrête la feuille de présence, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire représentant l'associé unique et par les membres du bureau et le notaire, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec la procuration.

Le Président déclare et demande au notaire d'acte que:

Conformément à la liste de présence, l'associé unique représentant l'intégralité du capital social est dûment représenté à l'assemblée. L'assemblée peut dès lors valablement délibérer et décider sur tous les points figurant sur l'ordre du jour sans avoir à recourir au préalable à des convocations.

L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

- 1. Increase of capital of EUR 61,977,500 to raise the actual amount of EUR 12,500 to EUR 61,990,000 through a contribution in kind of 100 shares of the company DOMINION ASSETS LIMITED having its register office at 15, Herbert Street, Dublin II.
 - 2. Modification of the article 5 of the articles of incorporation.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité des voix et séparément les résolutions suivantes.

Première résolution

L'assemblée des actionnaires décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 61.977.500 (soixante et un millions neuf cent soixante-dix-sept mille cinq cents Euro),

afin d'augmenter le capital social de son montant actuel de EUR 12.500 (douze mille cinq cents Euro) à EUR 61.990.000 (soixante et un millions neuf cent quatre-vingt-dix mille Euro),

par la création de 619.775 (six cent dix-neuf mille sept cent soixante-quinze (619.775) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100 (cent Euro) chacune,

jouissant des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

Et à l'instant est intervenu Mr Yves Wallers, préqualifié, agissant au nom et pour le compte de l'associé unique, la société de droit néerlandais dénommée STELA BV, ayant son siège social à NL1077 CK Amsterdam, Olympia Plein, 17, en vertu d'une procuration donnée le 28 décembre 2001, laquelle après signature ne varietur, restera annexée aux présentes.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, après avoir reçu lecture de tout ce qui précède, déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société, et a déclaré souscrire à toutes les 619.775 parts sociales nouvelles.

Les parts sociales nouvelles souscrites ont été libérées intégralement à leur valeur nominale de cent Euro (EUR 100), par un apport en nature fait par le souscripteur,

consistant en l'apport de 100 actions de la société de droit irlandaise dénommée DOMINION ASSETS LIMITED, ayant son siège social au 15, Herbert Street, Dublin II, représentant 100% du capital social de la prédite société, lequel apport est évalué à EUR 61.977.500 (soixante et un millions neuf cent soixante-dix-sept mille cinq cents Euro),

et lequel apport a fait l'objet d'un rapport, établi préalablement aux présentes par le réviseur d'entreprises, la société UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A., avec siège social à Luxembourg, 124, route d'Arlon, et conclut comme suit:

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport de EUR 61.977.500 qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.

Ce rapport, daté du 21 décembre 2001, après avoir été signé ne varietur par les comparants et par le notaire instrumentant, demeurera annexé au présent acte avec lequel il sera soumis à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Le comparant, en sa qualité de mandataire de la société STELA BV, précitée, déclare STELA BV a donné instruction irrévocable afin que le transfert des 100 actions de la prédite société DOMINION ASSETS LIMITED, soit transcrit dans le registre des actionnaires de la société DOMINION ASSETS LIMITED au nom de la société. Une copie par fax de la lettre d'instruction irrévocable reste annexée au présent acte.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'associé unique, représenté comme dit ci-avant, décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à EUR 61.990.000 (soixante et un millions neuf cent quatre-vingt-dix mille Euro), représenté par 619.900 (six cent dix-neuf mille neuf cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100 (cent Euro) chacune.

Clôture de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Déclaration - Frais

Les parties déclarent que la présente augmentation a été faite en exonération du droit d'apport conformément à l'article 4-2 de la loi modifiée du 29 décembre 1971 concernant l'impôt frappant les rassemblements de capitaux dans les sociétés commerciales.

Le montant au moins approximatif, des frais dépenses rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa, charge suite au présent acte, est évalué approximativement à LUF 390.000,-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu et traduit en une langue connue des comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Y. Wallers, R. Altmann, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2002, vol. 133S, fol. 37, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2002.

J. Delvaux.

(10304/208/172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2002.

UNIONTI S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 41.623.

L'an deux mille un, le trente et un décembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, soussi-gné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme holding luxembourgeoise, dénommée UNIONTI S.A., ayant son siège social au 19-21, boulevard du Prince Henri à Luxembourg, inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous la section B et le numéro 41.623.

Ladite société constituée en vertu d'un acte reçu par le notaire Me Marc Elter, en date du 9 octobre 1992, publié au Mémorial C-1993, page 6.

L'assemblée est présidée par Monsieur Claudio Bacceli, employé privé, 19-21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Lino Berti, employé privé, 19-21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Lorenzo Patrassi, employé privé, 19-21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

Les actionnaires représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Restera pareillement annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée, la procuration émanant de l'actionnaire représenté à la présente assemblée, signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite, le Président déclare et prie le notaire d'acter:

- I.- Que l'intégralité des actions représentatives de l'intégralité du capital social de la société sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.
 - II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:
- 1. Changement de l'objet social de la société en Soparfi et modification subséquente de l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:
- Art. 3. La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons et en accordant des prêts ou garanties à des sociétés dans lesquelles elle aura pris des intérêts.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

- 2. Fixation de la date de prise d'effet sur le plan comptable.
- 3. Divers.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le résident et a abordé l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité et par vote séparé, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée des actionnaires de changer (objet social de la société en Soparfi, et modifie en conséquence l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 3. La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons et en accordant des prêts ou garanties à des sociétés dans lesquelles elle aura pris des intérêts.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Deuxième résolution

L'assemblée, réunissant tous les actionnaires représentant l'intégralité du capital social, décide que sur le plan comptable, la décision qui précède ne prendra effet qu'à partir du 1er janvier 2002.

Clôture

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu et traduit en une langue connue des comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Bacceli, L. Berti, L. Patrassi, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2002, vol. 11CS, fol. 49, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2002.

J. Delvaux.

(10309/208/74) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2002.

RED TOWER S.A., Société Anonyme, (anc. Société Anonyme Holding).

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 38.262.

L'an deux mille un, le trente et un décembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme holding luxembourgeoise, dénommée RED TOWER S.A., ayant son siège social au 19-21, boulevard du Prince Henri à Luxembourg, inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous la section B et le numéro 38.262.

Ladite société constituée en vertu d'un acte reçu par le notaire Me Marc Elter, en date du 14 octobre 1991, publié au Mémorial C-1992, page 6044.

L'assemblée est présidée par Monsieur Claudio Bacceli, employé privé, 19-21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Lino Berti, employé privé, 19-21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Lorenzo Patrassi, employé privé, 19-21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

Les actionnaires représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Restera pareillement annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée, la procuration émanant de l'actionnaire représenté à la présente assemblée, signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite, le Président déclare et prie le notaire d'acter:

- I.- Que l'intégralité des actions représentatives de l'intégralité du capital social de la société sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.
 - II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit.
- 1. Changement de l'objet social de la société en Soparfi et modification subséquente de l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:
- Art. 3. La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons et en accordant des prêts ou garanties à des sociétés dans lesquelles elle aura pris des intérêts.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

- 2. Fixation de la date de prise d'effet sur le plan comptable.
- 3. Divers

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité et par vote séparé, les résolutions suivantes.

Première résolution

L'assemblée des actionnaires de changer l'objet social de la société en Soparfi, et modifie en conséquence l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 3. La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons et en accordant des prêts ou garanties à des sociétés dans lesquelles elle aura pris des intérêts.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Deuxième résolution

L'assemblée, réunissant tous les actionnaires représentant l'intégralité du capital social, décide que sur le plan comptable, la décision qui précède ne prendra effet qu'à partir du 1er janvier 2002.

Clôture

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu et traduit en une langue connue des comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Bacceli, L. Berti, L. Patrassi, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2002, vol. 11CS, fol. 48, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2002.

J. Delvaux.

(10311/208/75) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2002.

SERVIZI FINANZIARI S.A., Société Anonyme, (anc. Société Anonyme Holding).

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire. R. C. Luxembourg B 65.370.

L'an deux mille un, le trente et un décembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire de la Société Anonyme Holding luxembourgeoise, dénommée SERVIZI FINAN-ZIARI S.A. avec siège social à Luxembourg, 5, Bvld de la Foire, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous la Section B et le numéro 65.370,

constituée en vertu d'un acte reçu par le notaire soussigné en date du 26 juin 1998, publié au Mémorial C-1998, page 33.820.

L'assemblée est présidée par Monsieur Gianpiero Saddi, employé privé, Mamer.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Chantal Kulas, employée privée, Thionville.

L'assemblée désigne comme scrutateur Madame Vania Baravini, employée privée, Luxembourg, 5, Bvd de la Foire.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

- I.- Que les 320 actions représentatives de l'intégralité du capital social, sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.
 - II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

- 1. Modification du statut de la société qui n'aura plus désormais celui d'une société holding défini par la loi du 31 juillet 1929 mais celui d'une soparfi, ce avec effet au 1er janvier 2002.
 - 2. Modification de l'article 4 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

Version française:

«Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, brevets et marques de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.»

Version italienne:

«Art. 4. La società ha per oggetto tutte le operazioni in relazione diretta o indiretta con la presa di partecipazioni sotto qualsiasi forma ed in tutte le società, l'amministrazione, la gestione, il controllo e lo sviluppo di queste partecipa-

Essa può inoltre utilizzare i propri fondi per la creazione, la gestione, la svalutazione e la liquidazione di un portafoglio composto di titoli, brevetti e marchi di tutte le sorte, partecipare alla creazione, alla svalutazione e al controllo di tutte le società, acquisire per via di apporto, di sottoscrizione, di presa ferma, d'opzione di acquisto, o in qualsiasi altro modo, titoli e brevetti, di realizzarli per via di vendita, di cessione, di scambio o altrimenti, di valorizzare questi beni e brevetti, concedere ad imprese nelle quali partecipa, ogni assistenza finanziaria, prestito, anticipo o garanzia.

Essa può compiere inoltre ogni operazione volta a favorire il compimento del suo scopo sociale. »

3. Modification du premier alinéa de l'article 13 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

Version francaise:

«Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, dont obligatoirement une signature de la catégorie A et une autre signature de la catégorie B, ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.»

Version italienne:

«Nei confronti dei terzi, la società è validamente impegnata in ogni circostanza dalle firme congiunte di due amministratori, di cui obbligatoriamente una firma della categoria A e un'altra firma della categoria B, o dalla firma di un delegato del consiglio nei limita dei suoi poteri. La firma di un solo amministratore sarà tuttavia sufficiente per rappresentare validamente la società nei suoi rapporti con gli amministrazioni pubblici.»

4. Nomination de Messieurs Arrigo Cipriani et Giuseppe Cipriani comme administrateurs de catégorie A et nomination de Messieurs Pierre Lentz, Thierry Fleming et Reno Maurizio Tonelli comme administrateurs de catégorie B.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Première résolution

L'assemblée des actionnaires décide de modifier le statut de la société, qui n'aura plus désormais celui d'une société holding défini par la loi du 31 juillet 1929, mais celui d'une soparfi,

et que la présente décision ne prendra effet, d'un point de vue comptable, qu'à partir du 1er janvier 2002.

Deuxième résolution

L'assemblée des actionnaires décide, suite à la résolution qui précède, de modifier l'article 4 des statuts (version française et italienne), pour lui donner la teneur suivante:

Version française:

«**Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, brevets et marques de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.»

Version italienne:

«Art. 4. La società ha per oggetto tutte le operazioni in relazione diretta o indiretta cor la presa di partecipazioni sotto qualsiasi forma ed in tutte le società, l'amministrazione, la gestione, il controllo e lo sviluppo di queste partecipazioni.

Essa può inoltre utilizzare i propri fondi per la creazione, la gestione, la svalutazione e la liquidazione di un portafoglio composto di titoli, brevetti e marchi di tutte le sorte, partecipare alla creazione, alla svalutazione e al controllo di tutte le società, acquisire per via di apporto, di sottoscrizione, di presa ferma, d'opzione di acquisto, o in qualsiasi altro modo, titoli e brevetti, di realizzarli per via di vendita, di cessione, di scambio o altrimenti, di valorizzare questi beni e brevetti, concedere ad imprese nelle quali partecipa, ogni assistenza finanziaria, prestito, anticipo o garanzia.

Essa può compiere inoltre ogni operazione volta a favorire il compimento del suo scopo sociale.»

Troisième résolution

L'assemblée des actionnaires décide de modifier le premier alinéa de l'article 13 des statuts (version française et italienne), qui aura dorénavant la teneur suivante:

Version française:

«Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, dont obligatoirement une signature de la catégorie A et une autre signature de la catégorie B, ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.»

Version italienne:

«Nei confronti dei terni, la società è validamente impegnata in ogni circostanza dalle firme congiunte di due amministratori, di cui obbligatoriamente una ferma della categoria A e un'altra firma della categoria B, o dalla ferma di un delegato del consiglio nei limite dei suoi poteri. La ferma di un solo amministratore sarà tuttavia sufficiente per rappresentare validamente la società nei suoi rapporti coi gli amministrazioni pubblici.»

Quatrième résolution

L'assemblée des actionnaires décide de révoquer le mandat des administrateurs actuellement en fonction, et décide de nommer un nouveau conseil d'administration, composé de 5 (cinq) membres, savoir:

Administrateurs A:

- 1. Monsieur Arrigo Cipriani, entrepreneur, I-Venise.
- 2. Monsieur Giuseppe Cipriani, entrepreneur, New-York.

Administrateurs B:

- 3. Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, Mamer,
- 4. Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques Bertrange;
- 5. Monsieur Reno Maurizio Tonelli, licencié en droit, Strassen.

Leurs mandats viendra à échéance lors de la prochaine assemblée générale annuelle à tenir en l'an 2002.

Evaluation - Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la société ou être mis à sa charge, suite à l'augmentation de capital qui précède, est estimé approximativement à LUF 50.000,-.

Clôture

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu en langue française aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. Saddi, Ch. Kulas, V. Baravini, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2002, vol. 11CS, fol. 48, case 8. – Reçu: 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier.

J. Delvaux.

(10319/208/140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2002.

SERVIZI FINANZIARI S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire. R. C. Luxembourg B 65.370.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 31 décembre 2001, actée sous le n° 1116/2001 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2002.

(10320/208/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2002.

G.M.L. FIN S.A., Société Anonyme, (anc. Société Anonyme Holding).

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 44.715.

L'an deux mille un, le trente et un décembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme holding luxembourgeoise, dénommée G.M.L. FIN S.A., ayant son siège social au 19-21, boulevard du Prince Henri à Luxembourg, inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous la section B et le numéro 44.715.

Ladite société constituée en vertu d'un acte reçu par le notaire Me R. Neuman, en remplacement de Me M. Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, le 6 août 1993, publié au Mémorial C-1993, page 23.325.

L'assemblée est présidée par Claudio Bacceli, employé privé, 19-21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Lino Berti, employé privé, 19-21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Lorenzo Patrassi, employé privé, 19-21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

Les actionnaires représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Restera pareillement annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée, la procuration émanant de l'actionnaire représenté à la présente assemblée, signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite, le Président déclare et prie le notaire d'acter:

- I.- Que l'intégralité des actions représentatives de l'intégralité du capital social de la société sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.
 - II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:
- 1. Changement de l'objet social de la société en Soparfi et modification subséquente de l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:
- Art. 3. La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et

leur mise en valeur ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons et en accordant des prêts ou garanties à des sociétés dans lesquelles elle aura pris des intérêts.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

- 2. Fixation de la date de prise d'effet sur le plan comptable.
- 3 Divers

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité et par vote séparé, les résolutions suivantes.

Première résolution

L'assemblée des actionnaires de changer l'objet social de la société en Soparfi, et modifie en conséquence l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 3. La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons et en accordant des prêts ou garanties à des sociétés dans lesquelles elle aura pris des intérêts.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Deuxième résolution

L'assemblée, réunissant tous les actionnaires représentant l'intégralité du capital social, décide que sur le plan comptable, la décision qui précède ne prendra effet qu'à partir du 1er janvier 2002.

Clôture

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu et traduit en une langue connue des comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Bacceli, L. Berti, L. Patrassi, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2002, vol. 11CS, fol. 49, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2002.

J. Delvaux.

(10310/208/74) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2002.

INVERSIONES FINALBA S.A., Société Anonyme.

Siège social: 28006 Madrid, Calle Castelló, 77, 5ª planta.

L'an deux mille deux, le quatre janvier.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme DEYA S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, immatriculée auprès du registre de commerce de et à Luxembourg sous la section B numéro 26.285,

constituée suivant acte reçu le 24 juin 1987 par Maître Marc Elter, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 306 du 30 octobre 1987, acte modifié pour la dernière fois par le notaire Me Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, le 11 novembre 1997, publié au Mémorial C-1997, page 32.048.

L'assemblée est présidée par Maître Philippe Morales, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Dominique Audia, employé privé, 19-21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Géraldine Vinciotti, employée privée, 19-21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg

Le président prie le notaire instrumentant d'acter que:

- I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. La dite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.
- II.- Qu'il ressort de la liste de présence que les 58.000 (cinquante-huit mille) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points figurant à l'ordre du jour.
 - III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1. Approbation des bilans, comptes de pertes et profits et affectation des résultats au 31 décembre 2001
- 2. Démissions de Monsieur Claude Deschenaux, Monsieur Patrick Ehrhardt, Monsieur Longoni Massimo et Monsieur Jean-Pierre Verlaine de leur fonction d'administrateur de la société et de la Société Civile ARTHUR ANDERSEN & CO de sa fonction de commissaire aux comptes de la société et décharge à leur donner pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.
 - 3. Réduction du nombre de postes d'administrateurs de la société de 7 à 3
 - 4. Remplacement du commissaire aux comptes
 - 5. Modification de la raison sociale de la société en INVERSIONES FINALBA S.A.
- 6. Transfert du siège social, statutaire et administratif de la société du Grand-Duché de Luxembourg en Espagne et adoption par la société de la nationalité espagnole, avec effet dès le 1^{er} janvier 2002, de sorte que la société soit considérée comme contribuable résident au Luxembourg que jusqu'au 31 décembre 2001 inclus.
- 7. Désignation de Monsieur Enrique Piñel Lopez, Monsieur Ignacio Martínez Santos et Monsieur Antonio Egido Valtueña comme mandataires spéciaux pour procéder, chacun seul, à toutes les formalités légales, administratives et fiscales résultant du présent transfert de siège social de la société en Espagne.

Monsieur le Président donne lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes.

Il soumet ensuite à l'Assemblée pour examen et approbation les bilans, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31 décembre 2001.

D'autre part, il expose que la société entend transférer son siège social vers l'Espagne de sorte que la société adoptera la nationalité espagnole et ce, avec effet dès le 1er janvier 2002. Conformément à l'article 159 de la loi sur l'impôt sur le revenu luxembourgeois, la société ne sera par conséquent considérée comme contribuable résident au Grand-Duché de Luxembourg que jusqu'au 31 décembre 2001 inclus, son siège statutaire et sa résidence fiscale étant transférés à compter du 1er janvier 2002 en Espagne.

En conséquence, il expose que Monsieur Claude Deschenaux, Monsieur Patrick Ehrhardt, Monsieur Massimo Longoni et Monsieur Jean-Pierre Verlaine ont présenté leur démission en leur qualité d'administrateur et que la Société Civile ARTHUR ANDERSEN & CO a présenté sa démission de sa fonction de commissaire aux comptes.

Il demande à l'Assemblée de donner décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leur mandat jusqu'au 31 décembre 2001, et de procéder à la réduction du nombre de poste d'administrateurs de 7 à 3, de sorte que le conseil d'administration soit composé de Monsieur Enrique Piñel Lopez, Monsieur Ignacio Martínez Santos et Monsieur Antonio Egido Valtueña.

Il expose que la loi espagnole relative aux Sociétés Anonymes prévoit l'obligation pour la société de nommer un commissaire aux comptes si les critères légaux des articles 203.2 et 181.1 de la loi précitée sont remplis. Il informe l'assemblée que la société ne remplit pas ces critères légaux et il propose par conséquent de ne pas procéder à la nomination d'un commissaire aux comptes.

Il expose que la société ne peut pas transférer son siège social en Espagne sans avoir préalablement modifié sa dénomination sociale au motif que la dénomination sociale DEYA S.A. est déjà la dénomination sociale d'une société espagnole existantes. A cet effet, il propose de changer la dénomination sociale en INVERSIONES FINALBA S.A.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière après avoir délibéré, a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes sont approuvés.

L'Assemblée approuve les bilans et compte de pertes et profits au 31 décembre 2001. Le bénéfice de l'exercice d'un montant de EUR 516.325.430,- est reporté à nouveau.

Deuxième résolution

L'assemblée prend acte et accepte les démissions de Monsieur Claude Deschenaux, Monsieur Patrick Ehrhardt, Monsieur Longoni Massimo et Monsieur Jean-Pierre Verlaine de leur fonction d'administrateur de la société et de la démission de la Société Civile ARTHUR ANDERSEN & CO de sa fonction de commissaire aux comptes.

L'assemblée les remercie pour leurs diligences et leur accorde pleine et entière décharge pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

Troisième résolution

L'assemblée décide de réduire le nombre de postes d'administrateurs de la société de 7 à 3. En conséquence, le conseil d'administration est composé comme suit:

- Monsieur Enrique Piñel Lopez, de nationalité espagnole, majeur, marié, demeurant à Madrid Avenida del Brasil, 29, et titulaire de la D.N.I. N° 2.011.846-J.
- Monsieur Ignacio Martínez Santos, de nationalité espagnole, majeur, marié, demeurant à Algete (Madrid) c/Andalucía, 17, et titulaire de la D.N.I. N° 51.280.849-K
- Monsieur Antonio Egido Valtueña, de nationalité espagnole, majeur, marié, demeurant à Pozuelo de Alarcón (Madrid) c/Majuelo, 41, et titulaire de la D.N.I. N° 50.281.880-Q.

Quatrième résolution

L'assemblée prend acte que les critères légaux des articles 203.2 et 181.1 de la loi espagnole relative aux Sociétés Anonymes, ne sont pas remplis et que dès lors la société n'est pas obligée de nommer un commissaire aux comptes. En conséquence, l'assemblée décide de ne pas nommer de Commissaire aux comptes.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de transférer avec effet dès le 1er janvier 2002, le siège social statutaire et administratif de la société de Luxembourg à Madrid 28006 - Calle Castelló, 77, 5A planta, avec tout le passif et l'actif de la société. Il est précisé que la société maintient entièrement sa forme légale sans création d'une nouvelle entité juridique.

L'assemblée prend acte que ce transfert fait perdre la nationalité luxembourgeoise à la société pour lui conférer la nationalité espagnole selon la loi espagnole.

Conformément à l'article 159 de la loi sur l'impôt sur le revenu luxembourgeois, la société ne sera par conséquent considérée comme contribuable résident au Grand-Duché de Luxembourg que jusqu'au 31 décembre 2001 inclus, son siège statutaire et sa résidence fiscale étant transférés à compter du 1er janvier 2002 en Espagne.

Sixième résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale de la société en INVERSIONES FINALBA S.A.

Septième résolution

L'assemblée décide de désigner Monsieur Enrique Piñel Lopez, Monsieur Ignacio Martínez Santos et Monsieur Antonio Egido Valtueña prénommés comme mandataires spéciaux pour procéder, chacun seul, à toutes formalités légales, administratives et fiscales résultant du présent transfert de siège social de la société en Espagne.

Huitième résolution

Suite aux résolutions ci-avant votées, l'assemblée décide de modifier les statuts de la société et de leur donner la teneur suivante:

Estatutos sociales de la compañía mercantil INVERSIONES FINALBA S.A.

Titulo I.- Denominación, Objeto, Duración y Domicilio de la sociedad

- **Art. 1. Denominación.** La sociedad mercantil anónima de nacionalidad española se denomina INVERSIONES FINALBA, S.A. y estará sujeta a estos Estatutos y a las disposiciones legales que le sean aplicables.
 - Art. 2. Objeto social. Constituye el objeto social la realización de las siguientes actividades:
- a) La tenencia, adquisición y enajenación, por cuenta propia, de valores públicos y privados, y toda clase de activos financieros, sin que se incluyan aquellas actividades reservadas a Sociedades o Agencias de Valores y Bolsa o a cualesquiera otras personas o entidades relacionadas con el Mercado de Valores conforme a su legislación específica.
- b) La gestión y administración de valores representativos de los fondos propios de entidades no résidentes en territorio español, mediante la correspondiente organización de medios materiales y personales, realizándose esta actividad por cuenta propia, sin que resulten comprendidas en la misma aquellas actividades reservadas a Sociedades o Agencias de Valores y Bolsa o a cualesquiera otras personas o entidades relacionadas con el Mercado de Valores conforme a su legislación específica.
- c) La promoción, adquisición y explotación, por cualquier título, incluso venta y arrendamiento, salvo el financiero, de fincas rústicas y urbanas, así como la construcción de éstas.
- **Art. 3. Duración y comienzo de las operaciones.** La Sociedad tendrá duración indefinida y se disolverá por las causas establecidas en la legislación aplicable.

La Sociedad dio comienzo a sus operaciones en la fecha de otorgamiento de la escritura de constitución.

Art. 4. Domicilio. El domicilio social se fija en Madrid, calle Castelló, 77, planta 5A.

El Consejo de Administración podrá trasladar el domicilio social dentro de la misma plaza, así como establecer, suprimir o trasladar en cualquier punto de España Sucursales, Agencias, Delegaciones y Dependencias en general.

Titulo II.- Capital social y acciones

Art. 5. Capital social. El capital social se fija en la cantidad de 8.700.000,- euros. Dicho capital se encuentra totalmente suscrito y completamente desembolsado.

El capital social se encuentra dividido en 58.000 (cincuenta y ocho mil) acciones, nominativas, de 150 (ciento cincuenta) euros de valor nominal cada una de ellas, todas de la misma clase y con iguales derechos, encontrándose efectivamente desembolsado el importe total de su valor nominal.

Las acciones están representadas por medio de títulos, numeradas correlativamente del 1 al 58.000, ambos inclusive. Podrán expedirse títulos múltiples, comprensivos de 10, 25, 50 y 100 acciones cada uno de ellos, sin perjuicio del derecho de los accionistas a exigir la expedición de títulos unitarios de las acciones de las que resulten titulares.

Art. 6. Limitaciones a la libre transmisión de las acciones. Los socios podrán disponer libremente de sus acciones y derechos de suscripción sin mas limitaciones que las establecidas o que se establezcan por las leyes y en estos Estatutos.

Las acciones de la Sociedad, así como los derechos de suscripción de ampliaciones de capital, serán transmisibles por cualquiera de los medios admitidos en derecho.

Titulo III.- Gobierno de la Sociedad

- Art. 7. Organos de la Sociedad. La Sociedad será regida por la Junta General de Accionistas y administrada y representada por un Consejo de Administración, sin perjuicio de lo dispuesto en el artículo 141 de la Ley de Sociedades Anónimas.
- Art. 8. La Junta General de Accionistas. La Junta General de Accionistas, válidamente constituida, deliberará y adoptará los acuerdos de su competencia. La Junta General de Accionistas se reunirá en los casos previstos por la Ley y, en todo lo referente a la convocatoria, asistencia, constitución, deliberación y adopción de acuerdos se regirá igual-

mente por lo dispuesto en la Ley de Sociedades Anónimas, en cuanto no esté expresamente contemplado en los presentes Estatutos.

Cada acción da derecho a un voto.

- Art. 9. El Consejo de Administración. Al Consejo de Administración le corresponderá, en forma colegiada, la administración, representación y gestión de la sociedad, en todos los asuntos de su giro o tráfico, así como la administración y disposición de su patrimonio, correspondiéndole todas las facultades no atribuidas por Ley o estos Estatutos a la Junta General de Accionistas.
- **Art. 10. Composición del Consejo.** El Consejo estará compuesto por tres Consejeros como mínimo y siete como máximo, correspondiendo a la Junta General de Accionistas la concreción de su número.

Los Consejeros tendrán las siguientes condiciones:

- Serán designados por la propia Junta.
- Podrán no ser accionistas.
- Si fuera designado Consejero una persona jurídica, no se procederá a la inscripción de su nombramiento hasta que haya designado un representante suyo para el ejercicio del cargo y éste lo haya aceptado.
- Desempeñarán el cargo por plazo de cinco años, pudiendo ser reelegidos una o más veces, por periodos de igual duración máxima. La caducidad se computará en la forma establecida en el Reglamento del Registro Mercantil.
- No podrán ser Consejeros las personas con prohibición para ello, conforme a lo dispuesto en el artículo 124 de la Ley de Sociedades Anónimas, ni las incompatibles, entre otras, las que incurran en los supuestos contemplados en la Ley 12/1.995 y demás disposiciones aplicables.
 - El cargo de Consejero no será retribuido.
 - Art. 11. Cargos del Consejo. El Consejo nombrará, de su seno, si la Junta no los hubiere designado:
 - Un Presidente y, si lo estima pertinente, un Vicepresidente.
 - Un Secretario, que podrá no ser Consejero, en cuyo caso asistirá con voz pero sin voto a las reuniones.

Asimismo el Consejo podrá nombrar de su seno una Comisión Ejecutiva o uno o más Consejeros Delegados, sin perjuicio de los apoderamientos que pueda conferir a cualquier persona. En ningún caso podrán ser objeto de delegación la rendición de cuentas y la presentación de balances a la Junta General, ni las facultades que ésta conceda al Consejo, salvo que fuese expresamente autorizado por ella.

Art. 12. Convocatoria del Consejo. El Consejo será convocado por el Presidente o por quien haga sus veces, por su iniciativa o a petición de dos Consejeros, al menos una vez cada semestre natural y cuando lo estimen conveniente.

Las convocatorias se harán por escrito, dirigido a cada Consejero, con ocho días de antelación.

No será necesaria la convocatoria cuando, hallándose presentes todos los Consejeros, decidan por unanimidad celebrar la reunión.

Art. 13. Constitución del Consejo. El Consejo quedará válidamente constituido cuando concurran, presentes o representados, la mitad más uno de sus componentes.

Los consejeros podrán delegar su representación en otro Consejero, mediante carta dirigida al Presidente.

Art. 14. Acuerdos del Consejo. Los acuerdos del Consejo se adoptarán por mayoría absoluta de los asistentes, decidiendo en caso de empate el voto del Presidente, salvo los casos en que la Ley exija mayoría reforzada.

Los acuerdos se reflejarán en un Libro de Actas, con los requisitos y circunstancias establecidos en el Reglamento del Registro Mercantil, firmadas por el Presidente o el Vicepresidente, en su caso, y el Secretario, que expedirá las certificaciones, visadas por uno de aquellos.

El acta de cada reunión del Consejo de Administración podrá ser aprobada, alternativamente, en cualquiera de las siguientes formas:

- Por el propio Consejo de Administración, al finalizar la reunión de que se trate.
- Por el Presidente y el Secretario de la reunión, a medio de diligencia posterior firmada por los mismos, en el caso de que ninguno de los Consejeros asistentes haya votado en contra de cualquiera de los acuerdos adoptados. Si se hubiera producido ese voto en contra la diligencia de aprobación requerirá asimismo la firma de uno de los Consejeros que hayan formulado dicho voto.
 - Por el mismo Consejo de Administración en la reunión siguiente a la que constituya el objeto del Acta.

Titulo IV.- Ejercicio social

Art. 15. Ejercicio social. El ejercicio social comenzará el primero de enero de cada año y la fecha de cierre del mismo será el 31 de diciembre, también de cada año.

Por excepción, el primer ejercicio social comenzará en la fecha de otorgamiento de la escritura de constitución de la sociedad, cerrando también el primer ejercicio el 31 de diciembre del mismo año.

Titulo V.- Disolucion y Liquidacion de la sociedad

- **Art. 16. Causas de disolución.** La Sociedad se disolverá por acuerdo de la Junta General de Accionistas adoptado en cualquier tiempo, con los requisitos establecidos en la Ley y por cualquiera de las causas determinadas en la misma.
- Art. 17. Liquidación. En la Junta General al efecto convocada, se establecerán las normas que deberán seguirse en la liquidación, procediendo al nombramiento de uno o varios liquidadores en número impar, de conformidad a lo preceptuado en la Ley. A partir del momento en el que se declare que la compañía está en liquidación, las facultades del Consejo de Administración para representar a la sociedad en la suscripción de nuevos contratos o nuevas obligaciones contractuales cesarán y los liquidadores adquirirán los poderes especificados en la Ley.

Déclarations

Le Notaire déclare qu'en vertu de la législation luxembourgeoise en vigueur à ce jour, que le présent transfert de siège social et statutaire de la société de Luxembourg vers l'Espagne maintient entièrement la forme légale de la société sans création d'une nouvelle entité juridique au Grand-Duché de Luxembourg.

Le Notaire déclare qu'en vertu de la législation luxembourgeoise en vigueur à ce jour, le présent acte fera l'objet d'un enregistrement auprès de l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines, puis d'un dépôt auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Le notaire procédera simultanément à la réquisition du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg de procéder à l'inscription de la résolution de transfert de siège sans requérir la radiation de la société.

Après l'inscription de la société ayant transféré son siège en Espagne au Registre de Commerce en Espagne, le notaire luxembourgeois, sur le vu de la certification de l'inscription de la société au Registre de Commerce en Espagne, requerra la radiation pure et simple de la société au Registre de Commerce au Grand-Duché de Luxembourg. Aucune autre formalité légale n'est requise au Grand-Duché de Luxembourg pour que la société puisse changer de nationalité et transférer son siège social en Espagne.

Clôture de l'assemblée

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: P. Morales, D. Audia, G. Vinciotti, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2002, vol. 11CS, fol. 52, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2002.

I. Delvaux.

(10326/208/237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2002.

COLDAS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire. R. C. Luxembourg B 51.874.

L'an deux mille un, le trente et un décembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Vania Baravini, employée privée, demeurant à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société dénommée COLDAS S.A., avec siège social à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire,

constituée par acte reçu par le notaire Edmond Schroeder en date du 20 juillet 1995, publié au Mémorial C, numéro 521 du 12 octobre 1995,

et dont les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le même notaire en date du 19 décembre 1997, publié au Mémorial C, numéro 340 du 13 mai 1998,

en vertu d'un pouvoir lui conféré par décision du conseil d'administration de la société, prise en sa réunion du 17 décembre 2001,

une copie du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement

Lequel comparant, ès qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

1.- Que le capital social de la société prédésignée s'élève actuellement à Le capital souscrit est fixé à EUR 5.469.750,- (cinq millions quatre cent soixante-neuf mille sept cent cinquante euros), représenté par 21.879 (vingt et un mille huit cent soixante-dix-neuf) actions d'une valeur nominale de EUR 250,- (deux cent cinquante euros) chacune,

dont 20.329, portant les numéros 1 à 20.329 sont entièrement libérées, et 1.550, portant les numéro 20.330 à 21.879 sont libérées à concurrence de 25%.

2.- Qu'aux termes de l'alinéa 5 de l'article 5 des statuts, la société a un capital autorisé qui est fixé à EUR 125.000.000, (cent vingt-cinq millions d'euros) qui sera représenté par 500.000 (cinq cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 250,- (deux cent cinquante euros) chacune.

Les alinéas 6 et suivants du même article 5 des statuts sont libellés comme suit:

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 10 décembre 2006, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion

d'obligations comme dit ci-après. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

- 3.- La comparante a déclaré que dans sa réunion du 17 décembre 2001, le conseil d'administration a constaté la libération supplémentaire de capital de 75% des 1.550 actions portant les numéros 20.330 à 21.879 émises lors de l'augmentation de capital de la société en date du 10 décembre 2001 pour les porter de leur montant libéré actuel de 25% à 100%, ayant pour effet que toutes les actions représentatives du capital de la société sont entièrement libérées par le versement d'un montant de EUR 290.625,- (deux cent quatre-vingt-dix mille six cent vingt-cinq Euros).
- 4.- Que dans sa réunion du 17 décembre 2001, le conseil d'administration, a décidé de réaliser une tranche jusqu'à concurrence de EUR 850.250,- (huit cent cinquante mille deux cent cinquante Euros),

pour porter le capital de son montant actuel de EUR 5.469.750,- (cinq millions quatre cent soixante-neuf mille sept cent cinquante Euros) à EUR 6.320.000,- (six millions trois cent vingt mille Euros),

par la création et l'émission de 3.401 (trois mille quatre cent une) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 250,- (deux cent cinquante Euros) chacune, augmentées d'une prime d'émission totale de EUR 12.736.485,58 (douze millions sept cent trente-six mille quatre cent quatre-vingt-cinq Euros virgule cinquante-huit cents),

à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes,

et d'accepter la souscription de ces nouvelles actions par un nouvel actionnaire, comme plus amplement détaillés à l'extrait des résolutions du 17 décembre 2001,

lequel a souscrit aux 3.401 (trois mille quatre cent une) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 250,- (deux cent cinquante Euros), augmentées d'une prime d'émission totale de EUR 12.736.485,58 (douze millions sept cent trente-six mille quatre cent quatre-vingt-cinq Euros virgule cinquante-huit cents),

et les libèrent moyennant une contribution en espèces d'un montant total de EUR 13.586.735,58 (treize millions cinq cent quatre-vingt-six mille sept cent trente-cinq Euros virgule cinquante-huit cents). La somme de EUR 13.586.735,58 (treize millions cinq cent quatre-vingt-six mille sept cent trente-cinq Euros virgule cinquante-huit cents) ainsi que la somme de EUR 290.625,- (deux cent quatre-vingt-dix mille six cent vingt-cinq Euros) ont été mises à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

Les anciens actionnaires ayant déclaré renoncer à leurs droits de souscription préférentiel, une copie de ces renonciations resteront annexées aux présentes.

- 5-. Que suite à la réalisation de cette augmentation, le capital se trouve porté à EUR 6.320.000,- (six millions trois cent vingt mille Euros), de sorte que l'alinéa 1^{er} de l'article 5 des statuts aura dorénavant la nouvelle teneur suivante:
- **Art. 5. Premier alinéa.** Le capital souscrit est fixé à EUR 6.320.000,- (six millions trois cent vingt mille Euros), représenté par 25.280 (vingt-cinq mille deux cent quatre-vingt) actions d'une valeur nominale de EUR 250,- (deux cent cinquante Euros) chacune, entièrement libérées.

Evaluation - Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant de l'augmentation de capital est évalué à LUF 548.090.000,-.

Les frais, dépenses, honoraires ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mis à sa charge en raison des présentes sont évalués à LUF 5.680.000,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation en langue du pays données au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. Baravini, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2002, vol. 11CS, fol. 48, case 9. – Reçu 135.867,35 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2002.

J. Delvaux.

(10316/208/96) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2002.

MERCANTE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle. R. C. Luxembourg B 81.776.

L'an deux mille un, le trente et un décembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Vania Baravini, employée privée, demeurant à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société dénommée MERCANTE S.A. avec siège social à Luxembourg, 15, rue de la Chapelle, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné remplacé en date du 4 avril 2001, publié au Mémorial C de 2001, page 48934,

en vertu d'un pouvoir lui conféré par décision du conseil d'administration de la société, prise en sa réunion du 18 décembre 2001,

une copie du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

- 1.- Que le capital social de la société prédésignée s'élève actuellement à EUR 31.000,- (trente et un mille Euros), représenté par 3.100 (trois mille cent) actions d'une valeur nominale, de EUR 10,- (dix Euros) chacune.
- 2.- Qu'aux termes de l'alinéa 4 de l'article 5 des statuts, la société a un capital autorisé qui est fixé à EUR 40.000.000, (quarante millions d'Euros) qui sera représenté par 4.000.000 (quatre millions) d'actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euros) chacune.

Les alinéas 6 et suivants du même article 5 des statuts sont libellés comme suit:

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans, prenant fin le 4 avril 2006, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles ordinaires ou même par émission d'autres catégories d'actions auxquelles seront attachées des droits différents tel que permis par la loi. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles visàvis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

En outre, Le conseil d'administration est compétent pour recourir à toute autre forme d'emprunts ou à tout autre instrument financier du marché monétaire sans avoir à obtenir l'autorisation préalable de l'assemblée générale, le tout en respectant les prescriptions légales.

- 3.- La comparante a déclaré que dans sa réunion du 18 décembre 2001, le conseil d'administration a constaté la libération supplémentaire de capital de 75% de toutes les actions représentatives du capital social, ayant pour effet que toutes les actions représentatives du capital de la société sont entièrement libérées. La preuve de cette libération est rapportée au notaire sur base d'un certificat bancaire dont question ci-après.
- 4.- Que dans sa réunion du 18 décembre 2001, le conseil d'administration constate encore qu'il a été décidé de réaliser une tranche jusqu'à concurrence de neuf cent soixante-seize mille sept cent cinquante Euros (EUR 976.750,-),

pour porter le capital de son montant actuel de EUR 31.000,- (trente et un mille Euros) à EUR 1.007.750,- (un million sept mille sept cent cinquante Euros),

par la création et l'émission de 97.675 (quatre-vingt-dix-sept mille six cent soixante-quinze) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euros) chacune,

à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes,

et d'accepter la souscription de ces nouvelles actions par l'actionnaire majoritaire FPY S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à Luxembourg, 15, rue de la Chapelle, comme plus amplement détaillé à l'extrait des résolutions du 18 décembre 2001,

laquelle a souscrit aux 97.675 (quatre-vingt-dix-sept mille six cent soixante-quinze) actions nouvelles, et les a libéré moyennant une contribution en espèces totale d'un montant de neuf cent soixante-seize mille sept cent cinquante Euros (EUR 976.750,-).

L'actionnaire minoritaire ayant renoncé à son droit de souscription préférentiel, une copie de cette renonciation reste annexée au présent acte.

- 5.- La somme de neuf cent soixante-seize mille sept cent cinquante Euros (EUR 976.750,-) ainsi que la somme EUR 23.250,-, ont été mises à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire;
- 5-. Que suite à la réalisation de cette augmentation, le capital se trouve porté à EUR 1.007.750,- (un million sept mille sept cent cinquante Euros), de sorte que l'alinéa 1er de l'article 5 des statuts aura dorénavant la nouvelle teneur suivante:
- Art. 5. Premier alinéa. Le capital souscrit est fixé à EUR 1.007.750,- (un million sept mille sept cent cinquante Euros), représenté par 100.775 (cent mille sept cent soixante-quinze) actions ordinaires d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euros) chacune, entièrement libérées.

Evaluation - Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant de l'augmentation de capital est évalué à LUF 39.402.000,-.

Les frais, dépenses, honoraires ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mis à sa charge en raison des présentes sont évalués à LUF 470.000,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation en langue du pays données au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. Baravini, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2002, vol. 11CS, fol. 51, case 10. – Reçu 9.767,50 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2002.

J. Delvaux.

(10314/208/89) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2002.

MERCANTE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle. R. C. Luxembourg B 81.776.

Statuts coordonnés suite à un constat d'augmentation du capital acté sous le numéro 1119/2001 en date du 31 décembre 2001 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. (10315/208/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2002.

IBFIN PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

Statuts coordonnés en date du 24 janvier 2002 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2002.

(10322/208/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2002.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg
Imprimeur: Imprimerie de la Cour Victor Buck, société à responsabilité limitée, Zone Industrielle Am Bann, L-3372 Leudelange